



*Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement  
Direction Générale des Services*

*P. V. N° 2 XV 2010*

CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Mardi 23 Mars 2010

*-Transcription des débats-*

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Fatima Lalem, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, , Anne Tachène, Marie Toubiana.

**Sont absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs Catherine Bessis (pouvoir à Gilles Alayrac), Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque (pouvoir à Marie Toubiana), Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Joëlle Chérioux (pouvoir à Hélène Macé de Lépinay), Vincent Flouquet (pouvoir à Fatima Lalem), Anne Hidalgo (pouvoir à Claude Dargent), Jean-François Lamour (pouvoir à Jean-Baptiste Menguy), Franck Lefevre (pouvoir à Françoise Malassis), Isabelle Roy (pouvoir à Philippe Mouricou), Véronique Sandoval, Gérard Sarracani (pouvoir à Hubert Martinez).

**Sont absents :**

Madame et Messieurs Mathieu Blin, Agnès de Fressenel, Jean-Manuel Hue, Fabrice Rousseau.



Nous allons commencer notre Conseil d'arrondissement. Je vous demande de regagner vos sièges. J'ai un certain nombre de pouvoirs : Catherine Bessis pour Monsieur Alayrac, Madame Hidalgo pour Monsieur Dargent, Monsieur Lamour pour Monsieur Menguy, Madame Roy pour Monsieur Mouricou, Monsieur Flouquet pour Madame Lalem, Monsieur Lefevre pour Madame Malassis, Monsieur Sarracani pour Monsieur Martinez, Monsieur de Hauteclocque pour Madame Toubiana, Madame Chérioux pour Madame Macé de Lepinay.

Nous allons donc, avant de commencer notre ordre du jour, évoquer justement son envoi dématérialisé puisque, comme vous le savez, nous avons été choisis comme Mairie pilote sur la dématérialisation des dossiers du conseil. Pour la dernière fois, vous avez reçu un ordre du jour et l'ensemble des dossiers inscrits sous format papier et pour la seconde fois, vous avez également reçu tous ces documents par voie électronique sur vos boîtes mail.

Il y a quatre élus qui ne sont pas venus retirer leur ordinateur portable auprès de la Direction Générale des Services qui sont Madame Sandoval, Madame Roy, Monsieur Flouquet et Monsieur Blin. Afin d'assurer la complète information de tous, nous avons dû procéder une nouvelle et dernière fois, je l'espère, à un envoi papier des dossiers du Conseil. Il faut que chaque élu retire son ordinateur portable, sinon nous ne pourrions pas passer à l'envoi dématérialisé.

Il se trouve aussi que, le jour de l'envoi, un incident technique est survenu qui a bloqué l'accès à ODS Mairie du 15<sup>ème</sup> consultation pendant plusieurs heures.

On m'a signalé pas mal de difficultés rencontrées dans la réception par voie électronique des dossiers pour la consultation. Devant moi, d'ailleurs Grégoire Lucas qui peine beaucoup pour essayer de se connecter. Cela ne marche pas. Merci de signaler les cas à Monsieur Foisel.

Pour ceux qui n'ont pas pu participer à la formation et récupérer leur ordinateur portable, notamment les quatre que j'ai indiqués, il faut absolument le retirer auprès de Monsieur Cavillon, à la Mairie du 15<sup>ème</sup> qui vous donnera les compléments d'information.

On continuera de fonctionner en double, le système étant loin d'être au point et même peut-être sous-dimensionné par rapport aux besoins.



**1 - Désignation des Secrétaires de séance :** Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.



**2 - Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 7 décembre 2009.**

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas d'observation ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.



**3 - Adoption du procès-verbal du CA - CICA du 8 décembre 2009.**

**Monsieur le Maire :** Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.



Avant de commencer l'ordre du jour de notre conseil, il me revient, au nom de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, d'adresser mes félicitations aux élus qui, à l'issue des élections régionales qui se sont déroulées les 14 et 21 mars, représenteront le 15<sup>ème</sup> arrondissement, particulièrement, bien qu'ils représentent évidemment Paris et la Région au Conseil Régional d'Ile-de-France, à savoir, Anne Hidalgo et Géraldine Poirault-Gauvin.

Je vous rappelle les résultats dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement : Liste menée par Valérie Pécresse : 53,35%. Liste menée par Jean-Paul Huchon : 46,65%. Taux de participation au vote : 53,91% pour le deuxième tour dimanche dernier.



**4 - Communication sur les attributions de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement en 2009 par la Mairie de Paris et la Commission d'attribution des logements sociaux du 15<sup>ème</sup>.**

**Monsieur le Maire :** C'est une communication que nous faisons chaque année sur les attributions de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, pour l'année

précédente, par la Commission d'attribution des logements sociaux du 15<sup>ème</sup> ainsi que par la Mairie de Paris et les bailleurs sociaux. La parole est à Hélène Macé de Lepinay pour cette communication.

**Hélène Macé de Lepinay :** Mes chers collègues. En vertu de l'article R 2511-14 du Code Général des collectivités locales relatif à l'attribution des logements à Paris, Marseille et Lyon et de l'article 5 du règlement intérieur de la Commission d'attribution des logements sociaux du 15<sup>ème</sup>, il vous a été communiqué, avec l'ordre du jour, le bilan chiffré des attributions de logements dans notre arrondissement, en 2009, sur les contingents Mairie de Paris et Mairie d'arrondissement.

Pour rappel, il y a près de 7 220 demandeurs de logement social inscrits dans le 15<sup>ème</sup>, ce chiffre étant de 6 600 en 2006. Concernant le nombre de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, le dernier chiffre officiel qui nous a été fourni par une brochure éditée conjointement par la Ville de Paris et la Préfecture de Paris, fait état, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de 17 235 logements sociaux, soit 14,2% des résidences principales au regard de la loi SRU.

En 2009, 391 logements ont été attribués dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement sur le contingent de la Ville de Paris. Je vous rappelle les chiffres précédents : 323 en 2008, 390 en 2007, 405 en 2006. 148 logements de ces 391 ont été attribués par la Mairie de Paris. 93 relevaient des logements de droit ou accord collectif. Enfin, 150 logements ont été attribués par le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, soit une chambre, 28 F1, 71 F2, 21 F3, 22 F4, 6 F et 1 F6.

A titre comparatif, en 2008, le Maire du 15<sup>ème</sup> avait attribué 119 logements et 125 en 2007. La hausse constatée en 2009 est principalement due à la livraison du nouvel ensemble Convention/Croix Nivert pour lequel la commission a eu à désigner des candidats pour 27 appartements et 6 logements pour la phase 1 de la ZAC Boucicaut.

L'ensemble de ces chiffres ne prend pas en compte les attributions effectuées directement par Préfecture de Paris et les bailleurs sociaux.

Paris Habitat m'a indiqué avoir procédé, dans le 15<sup>ème</sup>, sur son contingent propre, à 122 attributions en 2009 contre 60 en 2008 dont 17 logements pour l'accord collectif, 41 logements pour des mutations et 4 pour le relogement d'opérations d'urbanisme.

Concernant le contingent préfectoral, 169 logements ont été attribués dans le 15<sup>ème</sup> contre 92 en 2008 et 108 en 2007.

J'ai achevé la première partie de ma communication qui concernait les chiffres que je dois vous donner au titre des articles que j'ai mentionnés au début. Maintenant, je vais vous faire un petit point sur le fonctionnement d'une année de notre commission d'attribution du 15<sup>ème</sup> arrondissement puisque, en mars dernier, j'avais déjà fait un état du fonctionnement de cette commission depuis sa création.

Depuis mars dernier, la commission s'est réunie 11 fois, soit chaque mois, à l'exception du mois d'août. Je vous rappelle que les appartements pour lesquels nous sommes appelés à faire des désignations sont mis à notre disposition par la Mairie de Paris.

La Direction du Logement et de l'Habitat adresse par fax, au Maire, de manière irrégulière, les fiches des appartements libres. Ces fiches comportent l'adresse de l'appartement vacant, l'étage, le nombre de pièces, la superficie, le confort, l'accessibilité, le montant du loyer et le nom du bailleur.

Pour chaque appartement, cinq candidats sont recherchés. Ils sont tous, évidemment, inscrits au fichier central des demandeurs de logements auquel nous avons accès par l'intermédiaire du logiciel AIDA. Certains cas sont en outre spécialement signalés par les services sociaux, des associations ou des élus.

Tous les candidats proposés le sont en fonction des critères que nous avons adoptés dans le règlement intérieur :

- L'ancienneté de l'inscription au fichier des demandeurs de logement (à cet égard, je tiens à préciser que pour l'ensemble de Paris, 77% des demandeurs sont inscrits depuis moins de 5 ans).

- Deuxième critère : l'urgence de la situation (SDF, expulsion, etc...),

- Troisième critère : les critères sociaux, (comme les familles monoparentales, des handicapés, etc...),

- Quatrième critère : la composition du ménage au regard de la superficie du logement occupé,

- Cinquième critère : le niveau mensuel des revenus au regard de l'exigence de solvabilité requise par les bailleurs sociaux,

- La situation professionnelle du requérant (travailleur à la Maire de Paris, dans la police, les sapeurs pompiers, les personnels de santé...),

- Enfin, l'attachement professionnel ou personnel du requérant au 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Le jour de la commission, un dossier est remis à chaque membre. Pour chaque appartement, une fiche indiquant l'adresse, le loyer, le nombre de pièces et la superficie est distribuée ainsi que les 5 noms de demandeurs proposés, leur adresse, leur âge, leurs ressources, le motif de leur demande et la date de celle-ci.

D'autres éléments d'information figurant sur la fiche des demandeurs peuvent être demandés oralement et bien sûr, les membres de la commission, informés de telle ou telle situation particulière, peuvent en faire état.

La commission retient 3 candidats par appartement en les classant par ordre de priorité.

Les propositions que je fais à la commission font l'objet de discussions, mais les décisions sont prises de manière collégiale avec le souci de l'équité.

Je tiens à rendre hommage ici, aux membres assidus de la commission et à leur implication. Nos commissions sont longues et graves, mais elles se déroulent de manière très constructive avec le souci réel de venir en aide à nos concitoyens.

Depuis avril 2009, depuis un an donc, 167 appartements nouvellement libérés ou livrés ont été transmis par la Direction du Logement et de l'Habitat pour être proposés sur le contingent du maire du 15<sup>ème</sup> et ainsi soumis à l'examen de la commission. 13 d'entre eux faisaient l'objet d'une seconde présentation après avoir été refusés par les 3 candidats sélectionnés.

Depuis avril 2009, 73 candidats ont refusé une proposition d'appartement, considérant que la taille du logement ne leur convenait pas, ou que le loyer était trop élevé alors que leurs ressources déclarées correspondaient parfaitement au plafond.

835 dossiers de demandeurs ont été examinés puis 501 sélectionnés et transmis aux bailleurs à qui revient le choix final.

Je vous rappelle en effet que notre commission ne dispose que d'un droit de désignation et que la décision finale revient à l'organisme gestionnaire du logement.

Cette décision est prise là aussi par une commission d'attribution mise en place par les bailleurs qui d'ailleurs, je dois le souligner, n'hésite pas à remettre parfois en cause l'ordre que nous avons établi.

A ce jour, 114 baux sur 167 ont été signés. Cet écart est principalement du à un certain retard pris par Paris Habitat, le principal bailleur du 15<sup>ème</sup>.

En effet, certaines personnes ne sont toujours pas relogées trois ou 6 mois après le passage de leur dossier devant notre commission. Cela peut les mettre en difficulté et cela bloque les dossiers des autres personnes classées en rangs 2 ou 3 que nous ne pouvons pas proposer tant que la signature du bail n'a pas été enregistrée.

Le Maire et moi-même avons attiré l'attention du Directeur Général de Paris Habitat sur cet état de fait et je pense qu'il s'emploie à y remédier.

167 appartements rétrocédés par la Mairie de Paris ont été proposés donc pour désignation par le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je vais donc vous donner leur typologie.

- Une chambre sans sanitaire, pour 312 €,
- 35 studios de 19 à 39 m<sup>2</sup> de 188 à 623 €
- 77 deux pièces dont 2 spécialement adaptés aux handicapés, de 36 à 64 m<sup>2</sup> de 402 à 875€.
- 25 trois pièces de 58 à 140 m<sup>2</sup> de 462 à 1 105 €
- 23 quatre pièces de 62 à 150 m<sup>2</sup> de 598 à 1 209 €
- 5 appartements de cinq pièces de 83 à 129 m<sup>2</sup> de 918 à 1 886 €
- 1 six pièces de 155 m<sup>2</sup> pour un loyer de 956 €.

Si vous voulez que je vous donne la moyenne, je peux vous la donner mais ce n'est peut-être pas utile.

Je précise que les superficies que je vous ai indiquées correspondent à la superficie totale du logement, y compris balcons ou terrasses. C'est ainsi que le 6 pièces que je viens de citer ne fait que 99 m<sup>2</sup> et comporte une grande terrasse.

Sur les 835 dossiers de demandeurs de logement examinés par les membres de la commission, 668 habitaient le 15<sup>ème</sup> arrondissement, soit 80%. 623 avaient déposé une demande, il y a moins de 5 ans, 149 entre 5 et 10 ans, 63 il y a plus de 10 ans.

251, soit près de 30%, étaient dans une situation très précaire (expulsion, SDF, logement insalubre, hôtel, foyer d'hébergement).

Pour les autres, les motifs invoqués étaient : logement trop petit, loyer trop élevé, désir de décohabitation ou de fonder une famille.

217, soit près d'un dossier sur 4, étaient des agents de la Ville, 172 étaient des personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour les ménages ne disposant que d'un revenu, personnes seules ou avec un enfant, soit environ la moitié des dossiers présentés, 214, soit une sur deux gagne entre 1 000 et 1 500€/mois et 45 gagnent moins de 1 000€.

Je tiens enfin à ajouter que le 15<sup>ème</sup> arrondissement a, sur son contingent, pu faire aboutir le relogement de 12 familles relevant du DALO.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire rapidement sur le bilan d'activité de notre commission.

Il se peut que vous trouviez parfois une incohérence mineure dans les chiffres que je vous ai fournis, mais il existe un certain flottement du, soit à des refus répétés, soit à des annulations de congés ou à des reprises d'appartements par le bailleur ou par la Mairie de Paris. Je tiens d'ailleurs, à cet instant, à remercier les membres du Cabinet du Maire qui me secondent dans l'organisation de la commission et le traitement des dossiers.

L'action de notre commission s'inscrit dans l'action collective destinée à permettre à nos concitoyens de se loger ou de loger leur famille. A cet égard, un grand ensemble, situé rue de la Croix-Nivert et rue de la Convention a été construit par Paris-Habitat. Avant le passage en commission des 27 logements mis à disposition du Maire du 15<sup>ème</sup>, j'ai souhaité que mes collègues de la commission puissent visiter les appartements. Nous avons pu ainsi faire des propositions de manière éclairée.

J'ai ensuite porté ces propositions devant une commission dite de peuplement, réunie à l'initiative de la Préfecture afin de garantir une occupation harmonieuse de ce grand ensemble qui comporte des appartements du studio au 6 pièces.

Je souhaite que les prochains programmes mis en œuvre par la Mairie de Paris comportent des logements de grande superficie et de toutes catégories afin que les familles puissent grandir et rester dans notre arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Vous avez raison d'applaudir Hélène Macé de Lepinay qui fait un travail considérable qui prend évidemment beaucoup de temps, et j'en profite également pour adresser mes remerciements et mes félicitations à l'ensemble des membres de la commission, élus, représentants associatifs, fonctionnaires qui font un travail extrêmement rigoureux et sérieux et je dois dire que, pour ma part, j'ai accepté évidemment la totalité des décisions rendues par la commission. Il est vrai qu'il y a 2-3 points techniques sur lesquels il faudrait trouver des améliorations. D'une part, et vous l'avez dit, les retards d'attribution des logements dus notamment à Paris Habitat, puisque nous avons souvent des attributaires qui, 2,3, 4 mois après l'attribution viennent nous rencontrer pour nous demander où en est leur demande alors que nous les avons informés ou que la Ville les a informés qu'ils étaient attributaires.

Cela pose un problème parce que cela bloque aussi les deuxième et troisième demandeurs, et qu'eux-mêmes sont dans une très grande difficulté. Ceci est un sujet sur lequel je me suis entretenu ainsi que Madame Macé de Lepinay et avec Monsieur Pierre-René Lemas le Directeur Général de Paris Habitat qui fait des efforts pour remédier à cette situation.

Deuxièmement, c'est le très faible nombre d'appartements de grande taille qui est proposé à l'attribution de la Mairie du 15<sup>ème</sup> puisqu'on vous l'a dit, 75% de studios et de 2 pièces sont proposés à l'attribution ce qui ne correspond pas du tout, évidemment, au profil majoritaire des demandes qui sont déposées dans le 15<sup>ème</sup> qui sont des demandes de familles avec au moins un enfant, et donc les studios et les deux pièces ne conviennent pas, même si ils sont attribués car il y a suffisamment de demandeurs de studios et deux-pièces et cela amène à évincer des familles ou des demandes plus anciennes. Dans les studios et deux-pièces on peut surtout reloger des primo-demandeurs ou des jeunes célibataires, etc... C'est une vraie difficulté et je sais que la Ville, dans ses constructions les plus récentes essaye de modifier cet équilibre en faisant construire plus de grands logements mais le bilan, pour le moment, est celui que j'ai indiqué.

Enfin, on bute aussi sur un problème qui me paraît vraiment difficile qui est celui de la commission d'attribution de Paris Habitat. Une fois que la commission d'attribution du 15<sup>ème</sup> a effectué son choix, classement I,II, III, il arrive souvent, on l'a dit et cela a été constaté une trentaine de fois dans l'année, que la propre commission mise en place par Paris Habitat modifie l'ordre de classement, ce qui n'est pas acceptable pour le 15<sup>ème</sup> à partir du moment où on met en place une commission, on doit considérer qu'elle est souveraine. Il y a donc une marche de manœuvre mais cela ne va pas vraiment dans le sens de la maîtrise du contingent qui est le nôtre par notre commission d'attribution.

Là aussi, je m'en suis ouvert à Monsieur Lemas qui essaye de convaincre, d'après ce qu'il me dit en tout cas, je n'ai pas de raison d'en douter, la commission d'attribution de Paris Habitat, d'aller le plus possible dans le sens des commissions d'attribution des arrondissements, il n'y a pas que le 15<sup>ème</sup> qui est concerné, d'ailleurs, de façon à ce que cette commission de Paris Habitat ne revienne pas sur la proposition de l'arrondissement que de façon très marginale et pour des cas vraiment particuliers. Voilà un certain nombre de compléments d'informations et de problèmes que je voulais évoquer à la suite de la brillante intervention d'Hélène Macé de Lepinay que je tiens encore à remercier et à féliciter pour l'énorme travail que cela constitue.

**Hélène Macé de Lepinay :** Monsieur le Maire, sur le dernier point que vous venez d'aborder, puisque j'essaye d'assister à toutes les commissions d'attribution de Paris Habitat et d'autres bailleurs, il se peut, et cela arrive fréquemment que nous n'ayons pas toutes les informations et que Paris Habitat, quand il constitue le dossier, qu'il interroge les candidats, obtiennent des informations que nous n'avons pas car nous avons des informations déclaratives qui ne sont pas toujours à jour. Cette raison fait qu'il peut arriver que certains de nos candidats soient refusés pour des problèmes de dépassement de plafond mais que nous ne pouvions pas connaître, soit fournissent des informations qu'ils ne nous avaient pas communiquées et qui de ce point de vue là, peuvent remettre en cause les propositions que nous avons faites.

Il se trouve que, dans la pratique, ils remettent en cause les dossiers que nous présentons pour des problèmes d'opportunité qui sont à leur appréciation. Je m'efforce de plaider les dossiers de la commission, tels que la commission les a retenus, mais je n'ai pas toujours gain de cause. Je tenais à le préciser. Il y a des raisons objectives pour lesquelles Paris Habitat peut remettre en cause nos choix et il y a des raisons purement subjectives et quelques fois j'arrive à plaider.

**Monsieur le Maire :** Le 15<sup>ème</sup> compte sur votre influence. On peut comprendre les raisons objectives ; les raisons subjectives, c'est plus compliqué. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Lalem.

**Fatima Lalem :** Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais faire une ou deux remarques rapides. Je ne reviendrai pas ni sur les critères objectifs ni sur les critères dits subjectifs. Je pense que les commissions sont transparentes et ont des règles de fonctionnement tout à fait connues et respectables. Je pense que Marie-Hélène Pietranico y veille puisqu'elle participe à la commission d'attribution du 15<sup>ème</sup>.

Pour ma part, je voulais signaler que le bilan détaillé qui nous a été présenté pour l'année 2009 démontre un strict respect de la parité entre Mairie d'arrondissement et Mairie de Paris. Je pense que cela mérite d'être souligné. Il met en exergue l'effort fait en 2009 pour minimiser la part des logements prélevés au titre du relogement de droit et accord collectif. En effet, habituellement, ces derniers représentent 1/3 des logements disponibles. Cette année, c'est-à-dire en 2009, ils ne représentaient que 23% je tenais donc à attirer votre attention, Monsieur le Maire et chers collègues, sur cette amélioration sensible par rapport à 2008. Je tenais également à souligner le souci d'équité dans l'attribution, tant au niveau des tailles que des types de logements et des loyers disponibles pour l'arrondissement.

Nous nous réjouissons donc de cet état des lieux et de la variété des logements attribués en 2009, dans notre arrondissement, à la fois pour aider des personnes seules, des couples et des familles, à accéder à un logement à loyer social et intermédiaire et cela, en fonction de leurs revenus. Pour finir, nous continuons, nous, élus de gauche, avec le Maire de Paris, à nous engager fortement pour améliorer les possibilités offertes en matière de logement social tant à la fois pour notre arrondissement que pour l'ensemble des Parisiens et vous savez que c'est une question qui nous mobilise et par rapport à laquelle nous déployons la plus grande vigilance.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je voudrais quand même préciser que si, effectivement, il y a une parité entre le nombre d'attributions de la Mairie de Paris et de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, il ne faut pas négliger les attributions spécifiques en plus, qui sont celles des bailleurs sociaux notamment de Paris Habitat, qui, sans nous consulter, attribuent 122 logements dans l'année et là, évidemment, Paris Habitat étant présidé par Monsieur Mano qui est Adjoint au Maire de Paris, on peut considérer que les choix sont quand même aussi proches, même si il y a une commission d'attribution bien sûr, de celles que souhaite la Mairie de Paris.

Donc, dans ces trois contingents, il y en a quand même deux qui sont très étroitement liés. D'autres interventions mes chers collègues sur ce sujet ?  
Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte :** Monsieur le Maire, chers collègues, c'est vrai que j'ai entendu Madame Macé de Lepinay, j'ai discuté souvent ici avec Marie-Hélène Pietranico sur la commission des HLM et le travail qui est effectué, la visite des appartements, etc..... Vous le savez, j'habite dans le secteur très chargé en logements sociaux, le secteur de la Porte Brancion et évidemment, je circule beaucoup dans l'espace public et j'ai de plus en plus de plaintes et je m'arrête de plus en plus pour écouter les habitants et constater toujours les mêmes retours.

Sans faire d'alarmisme, c'est simplement une constatation qu'effectivement, l'ambiance générale se dégrade, notamment aux abords du tramway. Il y a une nouvelle population qui est vraiment peu attentive à l'autre et qui bouscule régulièrement les personnes âgées ou même les pères et les mères de famille. J'ai régulièrement ce genre de discours qui parvient à mes oreilles. Bien sûr, je n'en tire pas de conclusion mais je voulais quand même attirer l'attention de cette salle sur la difficulté de la cohabitation et sur toute l'attention qui doit être accordée à cette population et, surtout, au devoir que se doivent les nouvelles familles qui habitent ce genre d'immeubles. C'est quand même une chance, même si c'est difficile, d'habiter dans les logements sociaux. Il faut à tout prix préserver une certaine fluidité, amabilité, dans l'espace public, ce qui me semble un enjeu de tout premier ordre en ce qui concerne les logements sociaux.

**Monsieur le Maire :** Madame Pietranico.

**Marie-Hélène Pietranico :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour vous dire que je suis en accord avec les bilans de Madame Hélène Macé de Lepinay. Je tiens à souligner que le travail et les débats au sein de la commission se déroulent dans un esprit de coopération et d'efficacité. Je suis particulièrement fière, au nom de mon groupe, de participer de cette façon à l'engagement de Bertrand Delanoë et de Anne Hidalgo, à savoir la réalisation de 40 000 nouveaux logements dans Paris au cours de cette deuxième mandature. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. D'autres interventions ? Je voudrais juste dire un mot par rapport à ce que dit Madame Margueritte. Elle a parlé du quartier dans lequel elle réside, qu'elle connaît bien, puisqu'elle est au sein d'une association aussi mais en tant que Maire et circulant dans tous les quartiers du 15<sup>ème</sup>, c'est aussi une inquiétude qui remonte à mes oreilles à partir du moment où il y a

souvent l'accumulation de la réalisation de logements sociaux dans les mêmes secteurs, c'est souvent le cas pour des raisons de disponibilité de terrains, de bâtiments ou de je ne sais quoi encore, nous arrivons parfois à des problèmes de concentration de population souvent en grande difficulté avec de nombreux jeunes qui créent parfois des difficultés dans ces quartiers à partir du moment, et je l'ai déjà dit, où l'accompagnement social n'est pas suffisant, où les équipements publics ne sont pas suffisamment nombreux pour les accueillir.

Vous savez bien que nous avons encore besoin d'une école dans le 15<sup>ème</sup> et c'est ce que me confirmait encore Madame Mathieu, dans une réunion que j'avais avec elle, où elle rappelait que nous aurions besoin d'une école et d'un collège supplémentaires dans le 15<sup>ème</sup>, mais aussi j'ajoute : des espaces verts, des espaces de jeux aussi où ces jeunes puissent jouer, se défouler plus que dans les espaces publics, dans les halls d'immeubles, etc...

Bien sûr, je prends ici tous les élus à témoin. Nous avons tous voté les projets de réalisation de logements sociaux depuis le début de cette mandature dans la quasi unanimité, mais j'attire l'attention sur ce sujet de concentration de logements sociaux parfois dans des zones. Evidemment, le taux de 20% SRU s'applique à l'ensemble de la Ville, mais dans certains quartiers du 15<sup>ème</sup>, nous sommes à 25/30%, notamment au sud de l'arrondissement. Il y a là une alerte que je veux donner ce soir.

Considérant qu'il y a 14 ou 15% de logements au titre SRU dans le 15<sup>ème</sup>, on peut considérer en avoir encore plus et c'est ce que nous disons tous sur ces bancs, mais néanmoins, attention aux quartiers dans lesquels ces logements sont implantés quand on sait, par exemple, qu'il y a 4 fois moins de logements dans des arrondissements comme le 9<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup>, et que les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements par exemple, sont à 10%. Il y a donc aussi de la place ailleurs.

Je souhaite et c'est ce qui fait partie des critères que nous avons souhaité mettre en priorité dans le 15<sup>ème</sup>, que nous relogions aussi des habitants du 15<sup>ème</sup>, des gens qui sont dans le 15<sup>ème</sup> et qui cherchent un logement dans l'arrondissement, également des habitants qui se consacrent à l'intérêt public général et qui travaillent pour la population du 15<sup>ème</sup>, comme les auxiliaires de puériculture ou les enseignants ou policier et qui recherchent des logements parce que bien souvent, ces gens-là sont obligés de se loger beaucoup plus loin. Ils sont beaucoup plus concernés et impliqués dans l'arrondissement quand ils peuvent y travailler.

Nous souhaitons aussi augmenter le taux des classes intermédiaires dans ces logements puisque le Maire de Paris lui-même s'était engagé à réaliser un tiers de logements intermédiaires dans l'ensemble de ces logements sociaux pour le 15<sup>ème</sup>, dans les programmes que nous avons votés. Nous sommes malheureusement encore loin de ce taux qui est important pour préserver la mixité sociale dans ces quartiers.

Je rappelle que nous sommes favorables à la réalisation de logements sociaux et nous continuerons bien sûr à voter ces projets comme nous l'avons fait, simplement essayons d'envisager aussi la façon peut-être plus efficace d'organiser un meilleur accompagnement social, de mieux préparer l'encadrement des populations, les équipements collectifs, publics, etc... de façon à ce que tout le monde puisse continuer à se sentir à l'aise et dans un esprit de tranquillité, d'harmonie et de partage dans cet arrondissement. Merci.

Il n'y a pas de vote puisque c'est une communication. Merci Madame Macé de Lepinay pour votre intervention et nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour.



***5. XV 2010 030 - Lancement de la concertation pour la réalisation d'un réseau de bandes cyclables « Harmonie » dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.***

***Monsieur le Maire*** : la parole est à Madame Géraldine Poirault-Gauvin que je félicite encore pour son élection au Conseil Régional.

***Géraldine Poirault-Gauvin*** : Merci Monsieur le Maire. Etre dans l'opposition, ce n'est pas seulement valider un projet ou s'opposer, c'est aussi être force de propositions et nous le démontrons une fois de plus ce soir, dans le 15<sup>ème</sup>. Avec ce projet de délibération, nous proposons ce soir à l'exécutif parisien qui est dans une démarche de développement du vélo dans la ville, un plan ambitieux de réseau cyclable dans le 15<sup>ème</sup>, baptisé « Harmonie » et ce terme résume bien la philosophie de ce projet, c'est-à-dire, réconcilier tous les usagers de la voie publique autour d'un partage plus harmonieux de celle-ci.

« Harmonie », ce n'est pas un « coup de com », « Harmonie », ce n'est pas une provocation, c'est un projet qui est fondé sur des convictions et qui, si nous faisons preuve d'intelligence collective, pourrait rendre de nombreux services aux cyclistes qui vivent dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ou qui simplement, traversent notre arrondissement.

Nous vous le présentons ce soir car le projet du maire de Paris devait être présenté, on nous l'avait annoncé pour ce soir, comme nous sommes prêts, nous faisons part ce soir à notre Conseil de notre contribution au projet de développement du vélo de la Mairie centrale.

Avec Vélib', le développement de la pratique du vélo dans Paris, dans le 15<sup>ème</sup>, est une réalité. L'ignorer, serait irresponsable de notre part et franchement, nous qui avons soutenu Vélib', nous nous en réjouissons. Nous sommes favorables au développement des modes de déplacement doux dans la ville, comme par exemple, la voiture électrique, sujet que nous avons d'ailleurs porté lors des dernières élections régionales.

En revanche, un sujet essentiel nous préoccupe. C'est l'augmentation de l'accidentologie des cyclistes. « Harmonie » a vocation à y répondre en grande partie. Je ne vais pas reprendre la délibération dont vous avez pris connaissance, mais présenter les éléments les plus importants pour dire ce qu'est « Harmonie ». C'est un réseau de bandes cyclables sur chaussée qui consiste en un fil d'Ariane pour le cycliste qui lui permette de se déplacer dans tout notre arrondissement, dans des rues secondaires, moins empruntées et donc plus sécurisées.

« Harmonie », c'est la volonté clairement affichée de mieux accueillir dans l'espace public, les usagers du vélo et du Vélib' pour améliorer la sécurité de tous, c'est la volonté d'encourager l'utilisation du vélo par des personnes peut-être moins aguerries à ce mode de déplacement et qui n'osent pas, par crainte pour leur sécurité, se lancer.

« Harmonie », c'est le souhait de ne pas opposer les usagers de l'espace public en ne créant pas des aménagements pour les uns qui seraient au détriment des autres. C'est donc la matérialisation d'itinéraires au sol, via un marquage visible, en assurant une continuité cyclable et accompagnée d'une signalétique adaptée. L'objectif est de disposer d'itinéraires pratiques, sécurisés et intelligents qui permettent de traverser l'arrondissement et de desservir les principaux pôles d'attraction.

Pourquoi des bandes cyclables pour le 15<sup>ème</sup> ? Une bande cyclable, c'est donc une voie unidirectionnelle exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues, sur une chaussée qui comporte plusieurs voies. Les arguments que je vais développer sont extraits de documents qui sont publiés sur le site de la FUBYCI qui est la Fédération Nationale des usagers de Bicyclette. Il est indiqué que la bande cyclable constitue le plus souvent, en milieu urbain, la meilleure aide à la

pratique de la bicyclette tant pour des raisons de place que d'usage et de financement. Elle permet, par la présence forte du cycliste sur la chaussée même, d'introduire non seulement une certaine forme de la modération de la vitesse, .....Il faut que je raccourcisse ? Pardon, je croyais... Du trafic motorisé, mais aussi de montrer aux utilisateurs de l'espace public que le vélo existe et qu'il constitue une alternative valable à l'automobile dans le choix du mode de déplacement.

Par rapport à la piste cyclable, la bande cyclable a eu longtemps mauvaise presse tant auprès des usagers que des aménageurs. De nombreuses expériences françaises et étrangères ont prouvé depuis que la bande cyclable est souvent plus sûre que la piste cyclable. En effet, sur une piste cyclable qui est séparée physiquement du trottoir et de la chaussée, le cycliste peut éprouver un sentiment de sécurité excessif et ne pas être attentif au danger au moment où il doit se mêler de nouveau à la circulation générale, alors que, sur une simple bande cyclable, où il côtoie les automobilistes, le cycliste est toujours préparé à partager momentanément l'espace disponible avec les autres usagers.

La bande constitue donc une solution intermédiaire entre les aménagements en site propre et les solutions intégrées de type « zone 30 ». Economique, elle n'a besoin que d'un simple marquage. Rapidement installée, elle s'avère d'une grande souplesse d'utilisation pour les usagers et on y accède facilement quand on la quitte.

Alors, quelles sont les contraintes de ce projet ? Pour susciter l'adhésion la plus large possible à ce projet de réseau cyclable dans le 15<sup>ème</sup>, l'élaboration d'itinéraires doit tenir compte des contraintes suivantes et cela est l'expérience de ce qui a pu être fait dans le 15<sup>ème</sup> qui nous l'a démontré.

D'abord, conserver au maximum les places de stationnement pour les automobilistes. Ne pas mettre en place de séparateurs en béton car ils ne donnent pas satisfaction. Ne pas supprimer de files de circulation et ne pas gêner les activités commerciales, notamment les livraisons.

Ce que n'est pas « Harmonie », ce n'est pas un gadget et ce n'est certainement pas la copie conforme de la piste cyclable Pasteur/Garibaldi/Grenelle qui est plutôt le contre-exemple de ce que nous voulons faire aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la concertation, elle a lieu à partir d'aujourd'hui. L'idée est de vraiment réunir tous les acteurs concernés, sans a priori, sans dogmatisme,

avec l'idée d'un Grenelle où chacun pourra s'exprimer, donner son avis, critiquer, proposer.

Cette concertation devra donc être exemplaire car loin de nous la volonté de faire le bonheur des gens malgré eux. Pour le moment, nous avons rencontré très en amont, et une seule fois, chaque association concernée, d'ailleurs certains conseils ou exigences ont été clairement repris dans le projet. Je donne plusieurs exemples : Vélo 15 et 7 nous avait conseillé une couleur de marquage très visible comme le jaune et avait évoqué la nécessité de pouvoir traverser l'arrondissement du nord au sud et d'est en ouest. C'est ce que nous avons souhaité faire. AP 15 et les Droits du Piéton se sont clairement opposés aux séparateurs en béton et à l'installation de pistes cyclables sur les trottoirs.

Il va falloir, naturellement, munis de cette proposition, rencontrer toutes ces associations, consulter le CICA, les conseils de quartier et pour faire de ce projet une réussite, c'est ce que nous souhaitons, nous allons nous donner de nombreux mois pour faire cette concertation. Un itinéraire va vous être proposé ce soir, il constitue vraiment une première ébauche d'itinéraire qui a été établi pour le moment en tenant compte des propositions formulées par les élus et notamment les adjoints de quartier et en tenant compte, au maximum, des voies de mise aux normes pompiers.

Cet itinéraire ne constitue vraiment qu'une simple proposition et pourra donner lieu à des amendements tout au long de la concertation, donc vous en avez, mes chers collègues, la primeur ce soir.

Pour conclure, « Harmonie », c'est une autre contribution qui se veut ambitieuse au projet de développement du vélo dans la ville. L'objet de ce projet de délibération est de lancer une concertation à la hauteur des enjeux, de demander le soutien technique des services de la Ville pour étudier sa faisabilité et évaluer son coût utile, économique, facilement réalisable.

« Harmonie » se veut créatif et inventif et avec beaucoup d'audace dans une démarche très constructive. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** J'ai souhaité que ce projet puisse vous être présenté le plus largement possible dans la mesure où il s'agit d'un évènement important pour notre arrondissement qui, jusqu'à présent, reconnaissons-le, est très en retard pour ce qui concerne le développement des modes de déplacements doux et particulièrement du vélo.

Bien sûr, nous souhaitons que ce projet puisse être présenté en même temps que celui de la Mairie centrale dans lequel il doit s'intégrer mais celui-ci qui devait être présenté incessamment à ce Conseil de Paris n'a pas pu l'être, peut-être que ce sera le cas lors du prochain Conseil. En tout cas, nous avons commencé à travailler avec les services centraux, notamment avec le chef du projet des réseaux cyclables sur Paris dans lequel nous pouvons nous intégrer puisque la demande de la Ville de Paris, par rapport à la Mairie d'arrondissement a été de fournir des propositions les plus précises possibles dans l'arrondissement et avant qu'elles ne soient soumises à la concertation, le projet de la Ville étant lui, plutôt consacré, pour le moment en tout cas, à la réalisation d'axes transversaux dans Paris qui ne prennent en compte les arrondissements que dans la mesure où ils les traversent pour aller du nord au sud, de l'est à l'ouest et sur certains axes.

Nous avons essayé d'intercaler notre projet dans ce cadre pour que les deux projets soient compatibles et articulés l'un avec l'autre.

Aujourd'hui bien sûr, il s'agit de quelque chose de très indicatif et surtout d'ouvrir une concertation comme cela vient d'être rappelé avec l'ensemble du mouvement associatif, des habitants et des élus du 15<sup>ème</sup>. Merci. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte qu'il faut rappeler, c'est l'élaboration du plan vélo qui sera présenté, je vous l'indique, au Conseil de Paris de mai 2010. Un plan qui s'inscrit dans la continuité de l'effort fait en faveur de ce mode de déplacement depuis 2001 et qui regroupe toute une série d'actions, l'aménagement de pistes cyclables, de soutien aux associations de cyclistes, la mise en valeur de la fête du vélo, par exemple.

Ce plan s'échelonne sur une durée de dix années, de 2010 à 2020 en liaison avec le nouveau plan urbain d'Ile-de-France. Le Maire a souhaité élaborer un schéma d'orientation des déclinaisons de ce plan vélo jusqu'en 2014 dont les services municipaux auront la charge. Ce schéma vélo doit proposer une politique qui vise à lever les freins à l'usage du vélo qui existent aujourd'hui. Il s'agit de poursuivre les aménagements de pistes cyclables, d'augmenter le nombre de places de stationnement, de développer du stationnement sécurisé pour vélos, etc, etc... et bien sûr, d'articuler tout cela avec le service Vélib.

La délibération que vous nous proposez aujourd'hui est intéressante en cela qu'elle marque, semble-t-il, un virage si j'ose dire, à 180° par rapport à la politique que vous avez adoptée en matière de déplacement dans cette ville.

Je rappelle, vous l'avez-vous-même dit, qu'en 2001, il y avait en tout et pour tout 150 mètres de longueur de pistes cyclables dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, le long de l'héliport, c'était tout. Notre arrondissement était celui qui avait le moins d'aménagements par rapport aux autres arrondissements de la Capitale compte tenu de sa taille.

Je rappelle aussi quand même que la politique de la Ville de Paris a été marquée par la création de pistes cyclables et que le Conseil de Paris avait adopté une piste cyclable sur le boulevard Pasteur/Garibaldi et que Madame Poirault-Gauvin, ici présente, et vous aussi, Monsieur le Député-Maire, vous étiez opposés physiquement aux travaux en contravention avec la loi. J'avais trouvé d'ailleurs que la police avait été un peu lente à réagir face à un comportement délictueux caractérisé puisqu'il ne s'agissait de rien d'autre que de réaliser ce que la loi confie aux villes de construire.

Donc, après cet épisode, bienvenue, nous accueillons les ouvriers de la 11<sup>ème</sup> heure avec le plus grand plaisir et si vous voulez rejoindre le camp des partisans du vélo et des circulations douces, nous en sommes ravis.

Ceci dit, il faut bien dire que la méthode que vous adoptez ici, hélas n'emporte pas notre adhésion. Vous nous proposez en quelque sorte, un plan vélo dans le plan vélo, alors qu'il va de soi, que ce qui sera fait dans le 15<sup>ème</sup> doit être articulé avec ce qui se fait sur tout Paris. Un cycliste ne s'arrête pas aux frontières du 15<sup>ème</sup> arrondissement, il circule d'un arrondissement à l'autre et les cyclistes parisiens, comme les Parisiens en général, sont très attachés à l'unité de notre ville dans ce domaine-là comme dans d'autres. Il y a donc là une première difficulté.

La deuxième difficulté, c'est que vous préconisez, dans cette délibération, le recours aux bandes cyclables, à savoir la création d'un simple marquage au sol sur la chaussée. Or, cette solution est extrêmement critiquée par la plupart des spécialistes du vélo et je dois dire qu'elle nous rappelle des souvenirs qui ne sont pas heureux. Le dispositif que vous préconisez n'est pas très éloigné de celui que Jacques Chirac, alors Maire de Paris, avait réalisé dans notre ville où il avait fait faire un marquage au sol, de couleur verte, vite, créant des couloirs, vite, surnommés, par les cyclistes, les couloirs de la mort.

Donc, je ne suis vraiment pas convaincu, mais moi, ça ne compte pas beaucoup, ce qui compte ce sont les avis des spécialistes de la question concernant cette solution. On va discuter, mais elle ne me paraît pas tout à fait heureuse. Nous souhaitons, en second lieu, que le calendrier qui sera adopté dans le 15<sup>ème</sup>, soit articulé, évidemment, avec celui de la Ville de Paris et nous souhaitons enfin,

mais là nous avons peut-être un début de réponse, que, concrètement, on nous dise où les liaisons cyclables en question, devraient être implantées. Nous recevons un plan qui mérite un examen. Quand Madame Poirault-Gauvin nous dit tout à l'heure, je ne sais pas si elle fait beaucoup de vélo, mais que ce plan concerne les voies les moins empruntées. Vous savez, Madame Poirault-Gauvin, les cyclistes ne vous ont pas attendue pour utiliser les voies les moins empruntées, ce qu'ils attendent simplement des pistes cyclables et des aménagements cyclables, c'est qu'ils les sécurisent.

Vous nous dites : « Ah ! Ces voies seront exclusivement réservées aux vélos ». Si elles sont exclusivement réservées aux vélos, et au-delà de la psychologie que vous nous avez évoquée du cycliste qui ne m'a pas convaincu, si ces voies sont exclusivement réservées aux vélos, il faut les séparer de la circulation automobile car c'est par là et toutes les statistiques le montrent, que passe la sécurité, une sécurité effective.

Voilà, peut mieux faire, s'agissant de ce que vous nous proposez, donc, dans l'immédiat, parce que ce qui est proposé ici n'est pas satisfaisant, nous voterons contre ce projet de délibération, mais nous scrutons avec beaucoup d'intérêt, les propositions que vous nous ferez d'aménagements localisés ; simplement, la condition, c'est qu'effectivement, ce soit des aménagements qui protègent les cyclistes, ce qui ne m'apparaît pas le cas dans le projet que vous nous proposez ce soir. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je crois que Claude Dargent avait raison lorsqu'il disait que le 15<sup>ème</sup> arrondissement n'était pas très en avance en matière de place faite au vélo, je dirais même pour ma part, que le 15<sup>ème</sup> arrondissement a pris beaucoup de retard et la place qui est faite au vélo est finalement dérisoire. Je dirais aussi, comme cycliste, que la situation qui nous est faite est une situation archaïque parce que finalement, qu'est-ce qui existe dans notre arrondissement ? C'est seulement 2 grands axes cyclables, boulevard de Grenelle et boulevard Garibaldi inaugurés, on l'a dit, dans des conditions que vous savez, sous les protestations des élus de la Mairie du 15<sup>ème</sup> et majoritaires du 15<sup>ème</sup> et aujourd'hui, le long des boulevards des Maréchaux et encore ces deux grands axes cyclables ont été ouverts sous la mandature de Bertrand Delanoë.

Alors, entrons peut-être dans le vif du sujet. Nous avons dans notre arrondissement, des traversées nord-sud et est-ouest périlleuses, voire dangereuses. Le pire, peut-être, est le quai de Grenelle jusqu'au pont Mirabeau qui est une situation tout à fait inédite où le vélo n'a absolument aucune place, il ne peut pas se frayer de place entre les véhicules.

Nous avons aussi des situations qui ne sont pas du tout satisfaisantes sur des grands axes comme la rue Lecourbe ou la rue de Vaugirard, avec des automobiles et des deux-roues motorisées qui roulent sur les couloirs de bus autorisés aux vélos sans que la police intervienne et à cet égard, je voudrais rappeler la proposition récente de Madame Michèle Merli, Déléguée Interministérielle à la sécurité routière qui allait jusqu'à envisager d'autoriser les deux-roues motorisés à circuler sur les couloirs de bus. C'est pour nous, évidemment, tout à fait inadmissible.

Nous avons aussi des situations qui sont très inconfortables pour les vélos sur des axes qui sont pourtant passagers et utilisés par les vélos parce qu'on ne peut pas faire autrement, c'est le cas de la rue de la Convention.

Nous avons des situations assez ubuesques qui sont les bordures du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui constituent une galère pour les vélos, la situation peut-être la plus dramatique est celle de la Porte d'Issy qui, à mon avis, nécessiterait un réaménagement, l'avenue est pourtant très large, il n'y a pas de place pour les vélos.

Alors, quelles sont les nécessités pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement ? Oui, il faut, Claude Dargent l'a dit, des pistes cyclables sécurisées et j'insiste sur ce terme de sécurisé, et sur les grands axes de circulation et pas simplement sur des petits axes routiers tranquilles.

Il faut aussi peut-être, je ne veux pas être caricatural et tout rejeter en bloc, des bandes cyclables là où la piste est elle-même techniquement impossible, je pense, par exemple au pont Mirabeau, dont sa traversée pour le vélo est très dangereuse aujourd'hui. Cela pourrait être le cas aussi rue Blomet qui est un axe nord-sud et qui pourrait devenir pour les vélos, un axe nord-sud tout à fait intéressant.

Il faut penser à généraliser les double sens cyclables dans les quartiers à circulation apaisée, je pense au quartier Commerce et au quartier Duplex, évidemment il faut aussi une continuité cyclable le long de la Seine, avant et

après le pont Mirabeau et enfin, ne pas oublier d'observer que nos quartiers du 15<sup>ème</sup> arrondissement manquent de zones 30.

La question qui se pose ce soir est maintenant de savoir si la culture vélo a vraiment pénétré la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement ? Moi je m'en tiendrai en tout cas à ce qu'a proposé le Maire de Paris dans ses vœux aux élus, dans lesquels il préconisait d'aménager les portes de Paris et nous sommes particulièrement concernés dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, de créer des axes nord-sud, est-ouest et des îlots de tranquillité dans les quartiers.

Enfin, la question se pose de savoir qui a été consulté pour élaborer cette délibération ? Il est dit, à un moment donné, que l'association Vélo XV et VII a suggéré la couleur jaune pour matérialiser ces bandes cyclables et dans le plan qui nous est distribué ce soir, nous voyons effectivement du jaune un petit peu partout. Mais peut-on affirmer que cette association qui a une expertise en la matière pour ne pas dire qu'elle fait autorité, a été concertée par la Mairie du 15<sup>ème</sup> ? Non, on ne peut pas l'affirmer parce qu'elle n'a pas été concertée.

Tout ceci me paraît personnellement un peu précipité et la vitesse en la matière n'est pas la meilleure conduite à tenir. Enfin, pour terminer mon propos, je dirais que je crains qu'à force de parler de Grenelle à tout vent, on ne finisse par galvauder ce terme. D'un point de vue historique, mes chers collègues, les seuls accords de Grenelle qui ont vu une concrétisation à ce jour sont ceux qui ont suivi les événements de mai 68. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte** : Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis que Géraldine Poirault-Gauvin ait présenté ce projet que nous vous devons, Monsieur le Maire, vous êtes quand même un défenseur du vélo, vous avez notamment présenté des projets de loi par rapport à tout cela. Je constate que la culture vélo gagne aussi la Mairie du 15<sup>ème</sup> et gagne bien sûr le pays entier. Cela devient carrément une nécessité, c'est un nouveau mode de vie. J'ai beaucoup apprécié l'expression élégante de Claude Dargent, « les ouvriers de la 11<sup>ème</sup> heure », effectivement, pourquoi pas ? Soyons les ouvriers de la 11<sup>ème</sup> heure, mais soyons-le avec passion ! Soyons-le avec détermination ! Un arrondissement comme le 15<sup>ème</sup>, c'est un arrondissement d'un périmètre quand même important avec une population, je pense la plus grande de Paris donc nous nous devons de présenter quelque chose d'innovant.

Bien sûr, ce n'est pas parfait, mais nous vous engageons à la concertation et pour l'instant nous proposons vraiment quelque chose de concret, qui n'est pas parfait, évidemment, mais qui tendrait justement à pacifier la voie publique et non pas à faire des séparations entre le vélo et la voiture.

En fait, c'est une question de pédagogie. Tout cela doit cohabiter. Il y a énormément de Vélib', vous n'empêchez pas les Vélib' de prendre les voies qui leur plaisent, le fait d'indiquer des voies particulièrement dédiées aux cycles en fait alerte et, finalement, indique aux automobilistes une attention particulière par rapport aux cycles.

Effectivement, nous avons évoqué le sujet lors d'un précédent Conseil d'arrondissement et Monsieur Dargent s'en était d'ailleurs réjoui. C'est un travail bien sûr passionnant qui ne fait que commencer. J'ai lu un article aujourd'hui qui m'a beaucoup intéressée, c'est l'essor du vélo électrique. J'ai appris d'ailleurs que la Ville de Paris donnait des primes à l'achat par rapport à ces vélos électriques et qu'il y a à l'étude aussi un projet national. Il s'agit des cycles simples et aussi des vélos électriques.

C'est tout ce que j'avais à dire en tant que cycliste, je témoigne un petit peu et j'ai fait part de mes propositions par rapport à ce plan qui balaye largement le 15<sup>ème</sup> qui en vaut la peine et je partage aussi le même souci que Monsieur Alayrac qui est cycliste, je m'en réjouis, par rapport à la dangerosité du quai de Grenelle.

Merci chers collègues, merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Allez-y Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas ajouter aux propos de Monsieur Dargent et Monsieur Alayrac des éléments complémentaires sur ce qu'ils ont dit sur le fond, je vais juste revenir par rapport à la délibération, au plan qui nous est proposé ce soir parce que, en tant qu'utilisateur cycliste, ma première remarque a été la suivante et j'en ai fait part tout de suite à Madame Poirault-Gauvin : il est important de pouvoir traverser d'est en ouest et du nord au sud le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Or, dans le plan qui nous est proposé ici, les traverses nord-sud ne sont que du nord vers le sud. Ce ne sont que des sens uniques aujourd'hui, je ne sais pas s'il est prévu d'aller dans les deux sens par exemple, rue Lourmel/rue du Commerce/rue Blomet, en tout cas, à l'heure actuelle, ce ne sont que des voies qui vont du nord au sud.

En tant que cycliste, il m'arrive souvent non seulement de descendre l'arrondissement, mais de le remonter et il faudrait au-delà de ce que vous proposez, je pense qu'effectivement les concertations sont nécessaires pour que chaque usager puisse voir l'intérêt de la sécurisation des piste cyclables et faire en sorte que l'on puisse trouver son chemin de traverse du sud vers le nord également et que ce ne soit par le quai André Citroën et quai de Grenelle comme nous le savons tous, qui sont aujourd'hui extrêmement dangereux pour les cyclistes.

**Monsieur le Maire** : Merci pour votre intervention. Monsieur Menguy.

**Jean-Baptiste Menguy** : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Mes chers collègues, beaucoup de choses très intéressantes viennent d'être dites par l'ensemble des orateurs, qu'il s'agisse des orateurs de la majorité ou de l'opposition. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous partageons ce constat qu'il y a un vrai besoin dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et on ne peut que saluer l'initiative qui est prise par cette délibération.

Qu'avons-nous entendu à l'instant ? Beaucoup de questions, d'interrogations et surtout, manifestement, un intérêt partagé, à gauche comme à droite, pour cette problématique. D'où mon étonnement de constater que nos collègues élus de la gauche ne nous suivront pas sur cette volonté d'avancer sur le terrain de la pacification et du partage de l'espace public et je crois, malheureusement qu'un certain nombre de nos collègues n'ont pas bien lu tout simplement l'intitulé de la délibération puisqu'il s'agit du lancement de la concertation, il ne s'agit pas ici de sceller le projet et d'en tirer les conséquences concrètes immédiatement, mais bien de lancer la concertation.

Je ne vois pas comment, en tant qu'élu, on pourrait être opposé à une concertation, à justement, trouver des réponses à toutes les interrogations qui ont été déposées aussi bien par Monsieur Dargent que par Monsieur Alayrac ou Monsieur Baghdad. On ne peut que regretter, je le crois, que l'opposition ait décidé d'un refus, disons net, sans réelle réflexion sur le sujet et si nous adoptons cette délibération qui lance la concertation, je suis persuadé que l'ensemble de nos partenaires seront très heureux de pouvoir, ou donner leur avis, ou en tout cas, essayer de trouver des réponses à toutes les questions posées par les élus de gauche, qu'il s'agisse aussi bien des conseils de quartier que des associations qui seront consultées plusieurs fois je l'espère. On a le temps de bien faire et je regrette que l'opposition ne suive pas ce mouvement qui est mouvement vertueux vers un meilleur partage de l'espace public.

En tout état de cause, notre groupe, je le crois et j'en suis persuadé, votera cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie pour vos interventions qui étaient, selon moi, très constructives et ce débat devait avoir lieu. C'est vrai qu'on peut regretter qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt, je vous trouve un peu critique avec le Maire de Paris puisque c'est quand même depuis 2001 qu'il est élu et qu'effectivement, un tel plan pouvait être envisagé et présenté plus tôt, enfin le plan de la Mairie de Paris dans lequel nous aurions pu aussi, nous situer. C'est une critique aussi assez rude pour mon prédécesseur.

Je pense que nous avons, avec ce projet, non pas un projet abouti, et un certain nombre de propositions d'ailleurs émanant de la gauche comme de la droite, sont intéressantes et nous les enregistrons. C'est le début d'une concertation. Nous ouvrons une concertation. C'est la raison pour laquelle je comprends assez mal pourquoi la gauche ne votera pas ce projet, parce que nous sommes en avance, en quelque sorte, sur des sujets de cette importance, je pense qu'il vaut mieux être en avance et si nous ne sommes pas complètement en phase, au moins sur le plan du calendrier avec la Ville, reconnaissez que c'est parce que la Ville a du mal à mettre en place son plan vélo et a du retard dans ses propositions.

Vous évoquez quelques centaines de mètres de pistes cyclables, effectivement, mais il me semble que des couloirs de bus avaient été ouverts par le prédécesseur de Monsieur Delanoë à la circulation des vélos, même si c'était loin d'être la panacée.

Je voudrais dire un mot de la piste Pasteur/Garibaldi/Grenelle parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites là-dessus et je crois qu'il faut rétablir une certaine vérité historique. Nous n'étions pas hostiles à une piste cyclable à l'époque sur cet axe de pénétration principale, simplement, nous n'étions pas d'accord sur le tracé. Je crois que, quand on négocie et que l'on se concerta, on ne doit pas dire c'est à prendre ou à laisser. Nous avons d'ailleurs à l'époque, rencontré Monsieur Baupin qui nous a fait une réponse assez particulière d'ailleurs, mais cela ne vous étonnera pas de lui lorsque nous lui avons proposé notre projet alternatif, et vous vous souvenez qu'il y a un projet alternatif qui avait été présenté ici, dans cette enceinte pour qu'une partie de la piste soit sur la rue de Suffren. Monsieur Baupin nous a répondu qu'on ne la mettrait pas avenue de Suffren car là la circulation ne serait pas gênée alors qu'au contraire, cela la gênait sur le boulevard de Grenelle/Garibaldi. C'était donc son principal objectif. Mais Monsieur Baupin aime bien se caricaturer lui-même, je l'ai remarqué souvent.

C'était simplement une question d'itinéraire et je rappelle, lorsqu'on veut tenir compte de l'avis des conseils de quartier, des habitants et des associations, l'ensemble des conseils de quartier concernés s'étaient exprimés contre et ils ont manifesté sur la voie publique avec nous ! Quand Monsieur Dargent vient me reprocher de manifester sur la voie publique lui, qui, certainement, je n'en doute pas, manifeste, parce que je le vois souvent à la télé, plus souvent que moi sur la voie publique, il ne peut pas me reprocher, lorsqu'il y a des intérêts du 15<sup>ème</sup> qui sont en cause, de manifester sur la voie publique. Si on dit que c'est irrégulier maintenant de manifester sur la voie publique, c'est curieux que ce soit la gauche qui fasse cette remarque.

En tout cas, cette piste, vous le savez, est très coûteuse. On a du remplacer plusieurs fois les blocs de granit, etc... C'est une piste qui fonctionne assez mal et qui, en plus, ne plait pas forcément à l'ensemble des cyclistes.

Oui, il y a une articulation avec le schéma d'orientation pour le développement du vélo puisque sur le schéma qui nous est proposé par la Mairie de Paris, qui n'est pas encore officiel, car la concertation a commencé avec la Mairie du 15<sup>ème</sup> et nous avons d'abord, à partir de ce schéma, regardé comment nous pouvions faire une proposition qui, encore une fois, n'est qu'une proposition de départ et toutes les propositions, des associations comme des élus de gauche, comme des habitants des conseils de quartier etc... sont importantes.

Ce que nous souhaitons, c'est que le 15<sup>ème</sup> puisse s'approprier cette piste, que ce soit vraiment un réseau vert qui soit constitué en partant de la base et qu'il ne soit pas imposé, comme c'est souvent le cas, par une technostructure, aussi valable soit-elle d'ailleurs et compétente soit-elle, qui viendrait l'imposer du haut.

Quant à mon engagement pour le vélo, je pense qu'il n'est pas nouveau et que je consacre une partie de mes activités parlementaires, comme vous le savez, comme l'a rappelé d'ailleurs Madame Margueritte, à avoir fait adopter un amendement permettant aux salariés cyclistes de demander à leur employeur le remboursement des dépenses de Vélib', et c'est un amendement que j'ai fait adopter l'année dernière au Code du travail. Il y a quelques mois, j'ai déposé une proposition de loi que je vais remettre à Monsieur Dargent, pour son information, il saura ainsi les propositions qui sont celles du Député du 15<sup>ème</sup>. A partir de là, ayant siégé à la Commission du Développement Durable, un groupe de travail sur la fiscalité du vélo est en train d'être mis en place par le Ministère du Budget notamment et, deuxièmement, un amendement a été adopté à cette occasion dans le Grenelle justement de l'environnement qui est en cours de discussion actuellement à l'Assemblée, sur ma proposition pour obliger, dans les nouvelles

constructions d'immeubles, à prévoir un espace de stationnement sécurisé, comme vous le recommandiez vous-même, réservé aux vélos.

Je crois que cela ne me paraît pas être un sujet de polémique mais je l'espère, de consensus. Je signale que cet amendement a été voté à l'unanimité par la Commission du Développement Durable, toute force politique confondue. Unissons nos forces, participez à cette concertation et je crois que nous ferons œuvre utile pour les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Juste quelques remarques qui ont été faites dans le débat. Déjà, sur le calendrier, nous n'avions pas le vôtre. Le 23 février dernier, les services nous avaient indiqué que le projet serait présenté ce soir. C'est la raison pour laquelle nous faisons cette proposition ce soir et comme nous étions prêts, nous avons continué.

Sur la méthode, vous m'indiquez, Monsieur Dargent, qu'il faut articuler le plan vélo sur tout Paris. Je suis parfaitement d'accord avec vous et c'est la vocation de ce projet. Cela semble un peu contradictoire avec les îlots de tranquillité que propose le Maire de Paris, qu'il a présentés lors de ses vœux, dont on n'a pas entendu parler depuis. Notre souhait est que tout cycliste qui vient d'autres arrondissements puisse arriver sur le réseau du 15<sup>ème</sup> avec facilité.

Vous évoquez également les compétences que je dois avoir en matière de vélo et savoir si je pratique le vélo. Je pense que, quand le Maire de Paris a présenté Vélib' qui s'adresse aussi bien aux cyclistes occasionnels qu'aux cyclistes confirmés, son souci était de sécuriser tous ces déplacements. Combien de fois, entend-on des parents dire : « je veux bien que mes enfants utilisent Vélib' mais j'ai très peur, c'est dangereux ». « Harmonie » a vocation à répondre à ces usages, ces déplacements-là. On le fait avec beaucoup d'humilité, de modestie et on a une volonté d'écouter l'ensemble de la population.

Vous, ce que vous nous proposez et ce que vous nous aviez proposé sous la précédente mandature, ce sont finalement des pistes qui ne sont pas tellement utilisées, extrêmement coûteuses, vous l'avez rappelé, qui ont suscité une levée de boucliers de tous, contre ces projets : les commerçants, les riverains, les conseils de quartier qui n'avaient pas été consultés. Il suffit de reprendre ce projet de piste cyclable à Pasteur/Garibaldi/Grenelle, c'était : « Comment faire en sorte d'avoir tout le monde contre soi ! ». Les plots, aujourd'hui en béton, ils sont mal alignés, dangereux pour les cyclistes.

La concertation commence ce soir et si les associations ont été seulement entendues une fois, c'était pour savoir si nous étions sur la bonne piste, mais la concertation elle a lieu à partir de ce soir. Nous avons besoin des aides des services techniques de la Ville et nous vous les demandons. C'est une proposition que nous faisons et nous demandons l'aide des services techniques de la Ville pour étudier chaque itinéraire, dans chaque quartier. Ce soir, nous vous tendons la main sur ce projet, maintenant si vous nous renvoyez une claque, c'est vraiment dommage parce que cela montre l'absence de sincérité de votre proposition pour les déplacements des vélos. Nous, en tout cas, nous le faisons avec la volonté d'améliorer la sécurité de tous.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Ecoutez, je vais mettre maintenant ce projet de délibération aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet de délibération est adopté. Merci.

Nous passons maintenant au projet n° 6.



**6. 2010 DVD 83 - Approbation du programme 2010 d'aménagements de sécurité de carrefours éligibles aux subventions de la Région d'Ile-de-France et demande des subventions correspondantes.**

**Monsieur le Maire :** Qui souhaite s'exprimer sur ce projet de délibération ? Personne ? Nous allons.... Vous aviez quelque chose à ajouter au projet de délibération, Monsieur Martinez ou pas ? Pas pour le présenter, mais s'il y a quelque chose à ajouter ?

**Hubert Martinez :** Je voulais apporter des précisions sur les problèmes de sécurité routière dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Allez-y, rapidement.

**Hubert Martinez :** Ce que je voudrais apporter comme précisions, c'est que c'est un projet, comme vient de l'indiquer Monsieur le Maire, d'aménagement de plusieurs carrefours. Il est évident que nous allons souscrire à ce projet mais je voulais dire qu'il y avait quand même une dizaine de carrefours très dangereux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et que nous sommes très en retard au regard des problèmes d'accidentologie dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Les carrefours dangereux sont Blomet/Convention, Convention/Vaugirard, Convention/Lecourbe, Convention/Croix-Nivert, Convention Henri Bocquillon, boulevard Lefebvre/avenue de la Porte Brancion, Falguière/Vigée Lebrun.

De plus, les carrefours proposés ne suivent pas forcément toutes les données d'accidentologie. Je dirais, que, d'une manière générale, peu de moyens sont donnés à la Direction de la Voirie du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour installer des ralentisseurs à proximité des écoles.

L'amélioration de la sécurité des piétons passe par des aménagements de voirie mais aussi par des actions de sensibilisation des usagers. Je précise, sur ce point, qu'un indicateur de vitesse pédagogique mobile a ainsi été financé à l'initiative du Conseil de quartier Vaugirard / Parc des Expositions. L'installation se fait en partenariat avec le Commissariat de Police et les services de la voirie du 15<sup>ème</sup>.

Le radar a déjà été implanté sur les axes suivants :

- rue Lecourbe (au niveau du lycée Louis-Armand)
- avenue de la Porte Brancion (au niveau des écoles)
- rue Castagnary.

D'autres sites d'implantation sont à l'étude. Cet équipement devrait être prochainement implanté rue Desnouettes. Il est aussi envisagé d'en acquérir d'autres afin de mieux couvrir le 15<sup>ème</sup>.

On peut toutefois s'étonner que l'initiative du 15<sup>ème</sup> d'implanter des radars pédagogiques dans l'arrondissement rencontre peu de soutien de la Ville de Paris, alors que de nombreuses communes de banlieue se sont équipées de cet outil qui est un des éléments qui participe activement à la prévention routière.

Nous sommes toujours également en attente d'une réponse de la Ville pour obtenir 10 vacataires supplémentaires pour la surveillance des points écoles. En 2008, seuls 15 points sur 32 répertoriés par les services de police étaient surveillés. Nous sommes aujourd'hui à 20 points surveillés, en grande partie grâce aux efforts de la Préfecture de Police, mais cela reste encore insuffisant.

C'est pourquoi le Maire du 15<sup>ème</sup> a adressé un courrier à Monsieur Georges Sarre, en décembre 2009, pour lui demander de considérer la situation du 15<sup>ème</sup> comme prioritaire et de faire connaître les possibilités d'affectation des personnels et le calendrier de déploiement de ces effectifs. Enfin, j'en viens à la proposition de délibération. Elle vise trois carrefours.....

**Monsieur le Maire** : Tout le monde l'a lue, c'est bon.

**Hubert Martinez** : Elle vise trois carrefours et je vous demande donc d'adopter cette délibération avec les subventions correspondantes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Je pense que nous avons une action très importante, et je tiens à rendre hommage à Hubert Martinez notamment, en matière de prévention routière et de sécurité routière dans cet arrondissement, notamment en 2008 avec de nombreuses initiatives pilote, comme par exemple, les stages d'alternative à la sanction, que vous n'avez pas cités, et qui permettent à des contrevenants aux règles de la sécurité routière, d'échanger, en quelque sorte le procès verbal d'infraction contre un stage de sécurité routière ici, en Mairie. Et pour y avoir assisté à plusieurs reprises, je peux vous dire qu'il y a beaucoup de monde, beaucoup de volontaires pour échanger le procès-verbal d'infraction contre un stage de sensibilisation aux dangers de la route.

Evidemment, c'est un ensemble d'actions qui doit former une politique globale de la sécurité routière dans le 15<sup>ème</sup>. Depuis que cette action et cette politique sont menées par la Ville, par la Mairie du 15<sup>ème</sup>, par l'Etat, nous avons des satisfactions dans ces domaines. Par exemple, les derniers chiffres que nous venons de nous procurer montrent qu'il y a eu une amélioration avec un grand nombre de blessés hospitalisés qui a baissé de 88 % quand même en 2009 par rapport à 2008 -279 contre 31- Nous avons aussi des tests d'alcoolémie et de dépistage salivaires qui ont été multipliés sur l'arrondissement ; les accidents corporels, également, ont diminué de près de 15% La réunion de l'ensemble de ces partenaires pour une action vraiment importante en matière de sécurité routière, commence avec ces résultats. Nous avons là trois carrefours évidemment, il faut voter les subventions. Il y a une dizaine de carrefours dont nous avons demandé l'équipement et l'aménagement. Nous essayons de faire en sorte qu'ils soient inscrits dans les prochains budgets.

Nous procédons au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoption à l'unanimité. Merci.

Nous arrivons maintenant au projet n° 7.

**7. 2010 DPA 16 - Approbation du principe de reconstruction et de l'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres, 20 rue de la Saida (15<sup>ème</sup>), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je crois que nous avons, là encore une délibération qui fait l'unanimité. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de pouvoir délibérer dans cette assemblée sur le devenir du 99 rue Olivier de Serres, du complexe scolaire et nous avons voté à chaque fois, à l'unanimité l'ensemble des propositions et vœux qui étaient soumis à notre vote.

Je tenais à souligner, par notre intervention que c'est l'occasion que propose cette délibération, de pouvoir profiter du réaménagement du 99 rue Olivier de Serres pour amorcer un aménagement urbain plus large de l'ensemble du secteur et donner une vie plus importante à l'ensemble de ce quartier qui pourrait connaître une activité de quartier plus importante.

Deuxièmement je crois que c'est aussi l'occasion de pouvoir associer l'ensemble des acteurs concernés par ce projet, que ce soit les acteurs institutionnels, la Mairie de Paris, la Mairie du 15<sup>ème</sup> et les services de la Ville et l'ensemble des acteurs pédagogiques de l'école, que ce soit les enseignants, la directrice de l'école ou les élèves et je tenais surtout à souligner le fait qu'aujourd'hui l'école est très positive à l'idée de ce projet et très impliquée.

L'ensemble des élèves, nous avons tous l'occasion de le voir, ont imaginé leur école de demain et je crois que les associer, comme ce qui est prévu aujourd'hui, est une très bonne chose, pour qu'ils s'approprient le projet.

Cette concertation a démarré, elle va continuer et, dans un deuxième temps, cette concertation va s'élargir aussi au Conseil de quartier. Une fois que nous aurons des propositions plus concrètes à montrer au conseil de quartier et sur lesquelles nous pourrions discuter, une fois que l'ensemble du corps pédagogique, des élèves auront soumis leurs idées qu'il n'y aura plus à élaborer des projets à partir de l'ensemble de ce qui aura été soumis, des concertations plus larges vont être faites et je crois que nous pouvons nous féliciter des orientations à la fois environnementales qui sont données à ce projet car il se veut exemplaire d'un point de vue architectural, mais pas seulement.

Je crois que les aménagements tels que le jardin qui existe aujourd'hui et qui doit prendre un peu plus d'ampleur pour faire découvrir la biodiversité aux élèves, sont des exemples en termes de qualité de projet de développement durable sur lesquels d'autres projets devraient prendre exemple.

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie. Vous répondrez peut-être à la fin. Il y a d'autres intervenants ? Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Merci Monsieur le Maire. Puisque Monsieur Baghdad vient d'évoquer effectivement l'investissement des élèves du 99 Olivier de Serres, autour de l'environnement et de la biodiversité, je voudrais d'abord saluer leur implication et celle de l'ensemble de la communauté scolaire du 99 Olivier de Serres autour des questions liées à la biodiversité. Je voudrais rappeler à notre Conseil qu'en 2009, les enfants ont réalisé un inventaire de la biodiversité autour de leur école, identifiant les différents espaces où le vivant peut se développer malgré les constructions urbaines. Leur travail remarquable a d'ailleurs été récompensé puisque le 99 Olivier de Serres a été la seule école élémentaire parisienne à se voir décerner le label « éco-école ».

Vous avez d'ailleurs, Monsieur le Maire, reçu l'ensemble des élèves et leurs enseignants et parents à la Mairie où nous avons exposé leurs travaux et remis à chacun, une copie personnalisée du diplôme éco-école. La Mairie du 15<sup>ème</sup>, je voudrais le rappeler, continue d'accompagner leurs projets puisque vous avez, Monsieur le Maire, financé l'acquisition d'une serre pour permettre aux enfants de poursuivre les plantations pendant l'hiver.

L'association élémentaire « Mon cher Jardin » qui pilote tous ces projets au sein de l'école sera d'ailleurs présente sur notre parvis le 31 mars à l'occasion de la journée consacrée à la biodiversité.

La délibération fait état de la poursuite des travaux qui vont être réalisés avec le CAUE celui-ci étant le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Paris. Il s'agit-là d'un travail très intéressant et, après une première série d'ateliers qui étaient engagés en 2009, les travaux se poursuivront autour du projet de construction de cette nouvelle école ; ils seront animés par deux étudiantes en architecture et en urbanisme qui feront réfléchir les enfants autour du lien vert qui pourrait être imaginé entre les deux écoles, l'école élémentaire et l'école maternelle, qu'il s'agisse de réalisations de toitures de terrasses, de façades végétalisées, de parcelles de jardinage, de création de mares sur cet espace. Le périmètre est très large, c'est un dossier extrêmement intéressant.

Je voudrais ajouter que les enfants réaliseront eux-mêmes un cahier des charges qui sera communiqué aux agences d'architecture sélectionnées et puisque Monsieur Baghdad, vous évoquiez l'aménagement urbain et votre souhait de voir un aménagement urbain plus important, je crois qu'il serait très important d'inscrire, dans le cahier des charges qui sera remis aux architectes, la nécessité de maintenir un accès à l'école par la rue Olivier de Serres. La rue de la Saïda est extrêmement étroite et je vois mal comment un seul accès pourrait répondre aux besoins de cette école. Je pense qu'il y a là, une piste à explorer pour concevoir un espace paysager qui permette de relier la nouvelle école à la rue Olivier de Serres. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention et d'évoquer ce sujet important qui ne manquera pas de faire l'objet de débats. Qui voulait s'exprimer ? Allez-y Madame Ferhat.

**Louisa Ferhat :** Monsieur le Maire, chers collègues. J'avais voulu parler du recalibrage de la rue de la Saïda puisque au conseil de quartier Brassens, il y a quelques mois, l'école Olivier de Serres était à l'ordre du jour. Je regrette que ça ait du être retiré de l'ordre du jour du conseil de quartier. Il y a certaines questions que nous aurions souhaité poser à l'époque à l'équipe d'architecture et à toutes les personnes concernées, dont le recalibrage de la rue de la Saïda. Merci.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Dargent.

**Claude Dargent :** Juste pour préciser, Monsieur le Maire, qu'il va de soi que le conseil de quartier sera évidemment consulté sur cet aménagement. Simplement, quand on fait de la concertation, il faut faire très attention à la chronologie et, en l'occurrence il a paru plus normal et plus cohérent que la concertation ait lieu d'abord avec la communauté éducative, qu'ensuite les propositions soient étudiées par les services de la Ville avant que, munis d'un certain nombre de propositions, on puisse aller devant le conseil de quartier. Procéder dans l'autre sens, c'est risquer d'aboutir à du temps perdu de fait qu'il y a des propositions qui ne conviendraient pas aux usagers. Je crois que, en l'occurrence la chronologie qui a été choisie est celle qui est la plus à même de permettre à chacun des acteurs d'intervenir au bon moment. Il va de soi que, comme sur tous les projets de ce type, le conseil de quartier sera contacté et sera associé à la réflexion.

J'ajoute d'ailleurs, comme vous le savez tous, que c'est le Maire de Paris qui a créé les conseils de quartier dans cette ville qui n'en disposait pas auparavant.

Nous sommes donc particulièrement attentifs au fonctionnement de cette institution et c'est justement parce que nous respectons profondément cette institution que nous souhaitons qu'elle intervienne au moment où elle peut le mieux échanger avec les propositions qui sont issues de la communauté éducative et des services de la Ville.

**Monsieur le Maire** : Décidément, le reproche que fait Monsieur Dargent à la Municipalité du 15<sup>ème</sup> depuis le début de ce Conseil, c'est d'aller trop vite, en quelque sorte. Désolé, mais vraiment puisque vous évoquez la chronologie, permettez-moi d'y répondre et de ne pas être tout à fait sur le même tempo avec vous puisqu'il faut quand même rappeler que le premier projet tel qu'il a été envisagé de la Ville, de restructuration de l'école Olivier de Serres date de 2003.

J'ai là une déclaration de Monsieur Cherki, du conseil de juillet 2008 qui était à l'époque l'adjoint au Maire de Paris chargé des Affaires Scolaires et qui disait : « On a, dès 2003, engagé des études en vue de la restructuration des bâtiments qui composaient ce groupe scolaire » et qui évoquait les premières conclusions de l'étude en juin 2007.

Donc, 2003, mes chers collègues et nous sommes en 2010, 7 ans plus tard. Je ne crois pas que nous sommes sur un rythme frénétique et précipité. Je sais que les délais de réalisation sont assez longs dans une ville comme Paris, bien sûr, on peut le comprendre mais que la chronologie nous ramène très très loin en arrière et pour rappeler vraiment les étapes de cette affaire depuis quelque temps, du moins depuis l'élection de la nouvelle Mairie du 15<sup>ème</sup>, je voudrais simplement dire qu'en avril 2008, c'est-à-dire dès mon élection, c'est la DASCO -Direction des Affaires Scolaires- de la Ville qui est venue nous présenter ici, en Mairie du 15<sup>ème</sup>, d'ailleurs mon adjointe Madame Malherbe en est témoin, le projet de restructuration du groupe scolaire en question. Je profite pour le dire aussi, comme les affaires sont assez longues à être mises en œuvre, que dans la même proposition la direction des affaires scolaires évoquait aussi la restructuration du groupe Cardinal Amette/Dupleix. Je sais, dans une période différente, mais c'est un projet que nous devons continuer à avoir en tête.

En mai 2009, la DASCO et la circonscription des Affaires Scolaires ont présenté elles-mêmes, ce n'est pas la Mairie du 15<sup>ème</sup>, mais nous étions présents et invités avec les équipes enseignantes des écoles concernées et les représentants de la communauté éducative, un projet abouti qui, à l'époque, était considéré comme définitif. Madame de Clermont-Tonnerre et Madame Malherbe étaient présentes à cette réunion.

Au cours de celle-ci, les enseignants, et je trouve que c'était extrêmement positif et innovant même de la part de la Ville, c'est un gros effort, je n'hésite pas à le reconnaître, qui faisaient état de leurs réflexions sur ce projet d'école, déco-école d'ailleurs reconnu par les Ministres qui étaient venus visiter cette école, évoquaient le travail pédagogique à mettre en œuvre pour la réalisation d'une nouvelle école avec l'ensemble de la communauté scolaire de façon à ce que cette école soit conçue non pas seulement selon des normes environnementales, ce qui est le cas maintenant de tous les bâtiments publics, mais pour que l'apprentissage des enfants soit très en phase avec l'apprentissage du développement durable. C'est d'ailleurs une école dans laquelle, on l'a rappelé, il y a déjà un terrain, et une serre, et où un certain nombre de cours sont donnés.

Il y a vraiment une vie scolaire qui est entièrement tournée vers le développement durable et à partir de là il nous semblait opportun parce que le projet était arrivé à une étape après que la communauté scolaire et la municipalité du 15<sup>ème</sup> aient été informées du projet, où le conseil de quartier qui se réunissait à l'été 2009, devait bénéficier d'une présentation par la Mairie centrale, par la DASCO afin que les habitants puissent être informés de façon précise de ce projet.

Nous trouvons dommageable, c'est ce que rappelait à juste titre Madame Ferhat, que les services de la DASCO, trois jours avant cette réunion aient fait état de l'impossibilité de cette présentation. Ce qui m'ennuie un peu, c'est que Madame Hidalgo, dans notre Conseil d'arrondissement et je la cite, rappelait, comme Monsieur Dargent, mais cela est tout à fait cohérent, qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation, quand on sait que le projet avait été envisagé dès 2003 et qu'il fallait engager encore un travail qui était loin d'être abouti.

Loin d'être abouti, ce n'était pas l'avis de l'adjoint qui prévoyait aussi une réunion à la rentrée dans les règles de l'art. La rentrée, c'était en septembre, nous sommes maintenant déjà au mois de mars/avril. On perd beaucoup de temps. Lorsque s'est tenue en septembre 2009, et j'arrêterai là sur la chronologie, une réunion à l'Hôtel de Ville pour présenter ce qui était annoncé comme un nouveau projet cette fois-ci abouti, au grand étonnement des adjoints et des conseillers qui m'y représentaient, le projet était à peu près le même que le projet présenté précédemment et qui avait recueilli, dans le cadre d'une concertation élargie, tous les avis éclairés des enseignants, des parents d'élèves et même des élèves eux-mêmes sur un certain nombre de sujets particuliers ; heureusement encore que le projet était le même puisque c'est celui qui avait été concerté avec la communauté scolaire.

Je voudrais maintenant moi aussi me plaindre du manque de concertation pour le moment d'une part concernant la surface foncière libre qui était prévue de 4 000 m<sup>2</sup> puisque les écoles actuellement prennent une emprise qui devait être libérée d'environ 4 000 m<sup>2</sup> et qui, aujourd'hui, n'est plus que de 2450 m<sup>2</sup>. Nous l'apprenons dans ce projet de délibération. Nous souhaiterions vraiment que les élus du 15<sup>ème</sup> soient associés à la concertation concernant un équipement public, un espace vert implanté sur ces 2450 m<sup>2</sup> libérés, qui vont longer la coulée verte qui, à cet endroit-là, va remonter de la petite ceinture ferroviaire au-dessus du tunnel.

Deuxièmement, nous avons appris, par une lettre que j'ai reçue où on m'écrit : « Madame, Monsieur », -je ne sais pas, quand j'écrirai au hiérarque de la Ville de Paris, j'écrirai à Madame, Monsieur, je ne sais pas trop à qui cela s'adresse- une lettre de Madame Hidalgo et de Madame Brossel me conviant, le vendredi 9 avril, à une réunion dans les locaux de l'école 99 Olivier de Serres. Je pense qu'il peut y avoir des erreurs matérielles. Voilà, c'était pour rappeler cette chronologie qui me paraissait importante, excusez-moi d'avoir été un peu long mais il me paraissait important de rappeler que nous avons perdu, là, l'un dans l'autre, environ un an. Il y avait une intervention de Monsieur Menguy, je crois.

**Jean-Baptiste Menguy** : Je voulais juste rajouter quelques éléments à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Je crois vraiment que ce projet au 99 Olivier de Serres est et doit être un symbole. C'est évidemment le symbole de la restructuration d'une école qui est chère aux parents, aux enfants et à toute la communauté éducative et également à tous les élus du 15<sup>ème</sup> et je crois que pour tous les points qui ont été rappelés nous ne pouvons que nous réjouir qu'un tel ensemble puisse être restructuré pour le bien des élèves.

C'est également un symbole sur un certain nombre de problématiques qu'il ne faut pas perdre de vue. Tout d'abord, la conduite des travaux, parce qu'on le sait, des travaux d'une telle ampleur, même s'ils sont phasés dans le temps, entraînent évidemment des nuisances pour les professionnels, pour les parents, etc. Je crois important que ce phasage des travaux et que la conduite des travaux puissent s'accompagner au mieux d'une écoute et de réponses à apporter aux interrogations des riverains, des parents. On le sait pour un certain nombre d'exemples qui ont eu lieu, je pense par exemple aux travaux importants de la CPCU rue de la Convention au cours de l'été 2008, les riverains sont très sensibles à ce que les entreprises qui conduisent les travaux soient à l'écoute de leurs demandes et puissent y apporter des réponses.

C'est également un symbole sur une autre problématique qui est la problématique des logements de fonction des directeurs d'écoles puisqu'on le sait l'école du 99 Olivier de Serres, comme un certain nombre d'écoles du 15<sup>ème</sup>, comme un certain nombre d'écoles parisiennes, révèle à nouveau une gestion plus qu'hasardeuse de la question des logements de fonction des directeurs d'écoles et je le crois, les travaux qui auront lieu dans cet ensemble, toucheront évidemment les logements de fonction qui sont au sein du 99 Olivier de Serres.

Il faudra être très vigilant pour que les directeurs d'écoles puissent également être accompagnés au mieux pendant ces travaux et trouver in fine les réponses à un besoin qui paraît le plus élémentaire dans leurs responsabilités, c'est d'être au plus proche de la tâche qui leur incombe.

Ce projet est également symbolique de l'investissement de la Ville de Paris pour les écoles du 15<sup>ème</sup> et les écoles parisiennes. On le sait, le coût du projet 99 Olivier de Serres, par rapport à la situation financière de la Ville de Paris, démontre que si elle a fait un choix judicieux sur ce projet, d'autres écoles, malheureusement, ne pourront pas bénéficier des fonds de la Ville de Paris pour une restructuration ou pour des travaux et je crois que la mauvaise gestion financière de la Ville de Paris impacte directement sur l'amélioration des conditions éducatives dans les bâtiments des écoles parisiennes.

Enfin, il faut le dire, l'école 99 Olivier de Serres démontre également la question de l'augmentation de la population du 15<sup>ème</sup>. Ce projet sera, je le crois, adapté aux évolutions de la population du 15<sup>ème</sup> mais pour autant, dans les quartiers périphériques, d'autres écoles démontrent que l'augmentation de la population des quartiers pose problème parce que les écoles ne sont pas assez grandes. Nous le savons, Madame Brossel a mené des réunions avec l'équipe du 15<sup>ème</sup>, avec notre excellente collègue, Jacqueline Malherbe, pour trouver des solutions mais ces solutions seront temporaires, nous le savons d'ores et déjà. Pourquoi ? Parce qu'il y a un besoin impérieux d'écoles dans le 15<sup>ème</sup> et que la Ville de Paris, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, n'est pas en mesure d'apporter les réponses adéquates à ce besoin des familles qui arrivent dans le 15<sup>ème</sup> et qui constatent que la Ville de Paris les lâche pour la qualité de vie au quotidien.

Enfin, permettez-moi de relayer, Monsieur le Maire, votre propos pour déplorer le manque de connaissance du dossier, de Monsieur Dargent qui, manifestement, sait jouer les professeurs parfois mais révise mal ses examens et en tout état de cause n'a pas suivi le processus de concertation.

J'ai toujours un certain plaisir à entendre nos élus de Gauche parler de concertation quand cela les arrange et repousser la concertation deux délibérations plus tôt sous des prétextes qui ne sont pas défendables et dire que, finalement, la concertation et la démocratie locale, c'est à la carte, quand ça arrange la Gauche et quand ça n'arrange pas la Gauche, ou quand l'idée ne vient pas d'eux, finalement, on va la repousser pour de bonnes raisons.

Je crois que pour toutes ces raisons le projet du 99 Olivier de Serres, qui est un très bon projet, doit être soutenu parce que, à terme, il sera exemplaire d'une bonne politique éducative dans le 15<sup>ème</sup> et à Paris et ça, je crois que c'est l'affaire de tous. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Je crois que de toute façon ce projet sera voté à l'unanimité. Monsieur Dargent, qui a été mis en cause.

**Claude Dargent** : Juste pour remarquer, Monsieur le Maire, que je suis surpris du ton qu'adopte Monsieur Menguy. Il me semble que sur des projets d'aménagement de ce type-ci, nous sommes capables d'échanger un certain nombre d'arguments, de discuter sur la meilleure procédure, sur le meilleur processus, sur les meilleures étapes sans verser dans ce type d'accusations et ce ton tout à fait accusatoire qu'il a adopté.

J'ajouterai que, en l'occurrence, je trouve qu'il a pris un certain nombre de mauvais exemples. C'est vrai, Monsieur Menguy, je m'intéresse, comme l'ensemble de mes collègues, de très près à cet établissement. Il se trouve que j'habite ce quartier, voilà, tout le monde ne peut pas en dire autant ici ! J'habite ce quartier, je siégeais au conseil de quartier sous l'ancienne mandature et j'en suis toujours suppléant aujourd'hui. Donc, il me concerne et il m'intéresse, Monsieur Menguy et je tiens à ce que nous puissions en parler calmement et sans nous énerver.

Ensuite, le deuxième élément, c'est que vous m'obligez à rappeler un fait. Monsieur Goujon nous a tout à l'heure distribué cette brochure suivant laquelle il est Député et qu'il fait des propositions de lois.

Donc, il m'oblige à rappeler ici le lien qu'il entretient, lui-même, avec la politique nationale, avec les décisions du Gouvernement, avec les lois qu'il vote, puisqu'il est dans la Majorité ...

**Monsieur le Maire** : Je sens qu'on va sortir du sujet.

**Claude Dargent** : ... Monsieur le Maire, il ne fallait pas nous distribuer ça ! On ne peut pas à la fois vouloir rester dans le 15<sup>ème</sup> et faire état de son statut de Député.

**Monsieur le Maire** : Je ne l'ai pas distribué, c'était pour votre information personnelle.

**Claude Dargent** : C'est pour mon information personnelle et l'information collective de l'opposition. Monsieur le Maire, vous avez évoqué tout à l'heure et Monsieur Menguy a repris cette antienne, l'idée selon laquelle il manquerait d'écoles dans le 15<sup>ème</sup>. On est toujours prêts à tout examiner. Moi, ce que j'observe quand j'interroge les directrices et les directeurs d'écoles, beaucoup me disent : « Mais nous avons des salles vacantes. Ce dont nous ne disposons pas, c'est d'enseignants à mettre en face des élèves ».

**Monsieur le Maire** : Pas dans le 15<sup>ème</sup>, ça c'est de la mauvaise foi.

**Claude Dargent** : Et pourquoi on ne peut pas mettre d'enseignants en face des élèves ? Parce que la politique soutenue par Monsieur Goujon est une politique qui vise à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite. Donc, vous êtes responsables au premier chef de cet état de fait.

**Monsieur le Maire** : Vous avez tout faux. Franchement, il est dommage que vous n'ayez pas assisté à la réunion que j'ai tenue hier avec l'ensemble des principaux de collèges et avec Madame Mathieu et avec l'inspecteur d'Académie pour vous dire que justement, avec la Ville de Paris, le débat n'a pas du tout porté sur des absences, sur des manques de personnel éducatif dans les établissements du 15<sup>ème</sup> mais bien sur des locaux, à tel point que la conclusion de cette réunion, et d'ailleurs je pense que ça va remonter prochainement jusqu'aux décideurs politiques, c'est la question finale que j'ai posée à Madame Mathieu en lui demandant : quelle est votre conclusion ? Est-ce qu'il manque une école ou un collègue ? Elle m'a répondu : les deux, -mon Commandant, d'ailleurs, ne sachant pas que je venais d'être nommé Colonel récemment- mais cela étant, les deux manquent dans le 15<sup>ème</sup>, l'école et le collègue.

Je ne disconviens pas que dans un certain nombre d'autres territoires, peut-être parisiens ou ailleurs, il manque des effectifs enseignants mais ce n'est pas le cas dans le 15<sup>ème</sup>. Monsieur Menguy mais alors rapidement.

**Jean-Baptiste Menguy** : J'ai bien senti que Monsieur Dargent s'ennuyait un peu et qu'il voulait mener le débat, on va le servir.

**Claude Dargent** : Oui mais accélérons quand même.

**Jean-Baptiste Menguy :** Monsieur Dargent, vous nous faites un peu les pages jaunes ce soir, ce n'est pas grave. Moi je ne crois pas que défendre un territoire c'est une question de domiciliation mais plus une question de volonté et en la matière vous faites cruellement défaut. Vous vous vantez de siéger en tant que titulaire ou suppléant au conseil de quartier mais on a regretté que vous ne soyez pas là au conseil de quartier de septembre, quand on s'est retrouvé devant les habitants du quartier et devant les parents, lâchés en rase campagne par Madame Brossel qui avait donné l'ordre à la DASCO de ne pas venir. Alors, vous pouvez vous vanter de siéger au conseil de quartier si c'est pour ne pas y venir ou en tout cas pour empêcher la concertation et qu'on vienne présenter un projet bouclé, franchement, c'est un peu dommage.

J'ai pris une bonne leçon de ton pacifié et pas polémique à l'instant, j'en suis très content et je vous en sais gré mais à nouveau, vraiment, je suis désolé de vous dire, Monsieur Dargent, que vous ne connaissez pas votre dossier parce que, vous savez, on a eu, il y a trois semaines, une réunion au rectorat du conseil départemental de l'éducation nationale où siègent les élus de Gauche, de Droite et les syndicats représentant des professionnels et des parents. Si vous aviez été là, vous auriez entendu tous les syndicats attirer l'attention sur le fait qu'avec l'augmentation de population arrivant dans les quartiers, il y avait un cruel manque d'écoles. C'est une opinion partagée par les syndicats qui n'ont pas la réputation d'être de mon bord politique mais en tout cas qui ont fait le constat assez clairvoyant qu'il y avait un manque d'écoles en la matière. Et puis, encore une fois, lors de ce fameux CDEN, vous auriez eu l'information que, pour la rentrée, le delta de personnel enseignant pour l'Académie de Paris était positif. Je le regrette, mais c'est la double peine pour vous. Vous ne connaissez pas le dossier, alors on ne peut que le regretter.

**Monsieur le Maire :** On ne va peut-être pas entamer un débat sur l'éducation nationale. On va peut-être terminer sur ce projet de délibération par une conclusion brève et percutante de Madame Malherbe.

**Jacqueline Malherbe :** Je freine mon énervement, Monsieur le Maire ...

**Monsieur le Maire :** Oui, je vous le recommande vivement.

**Jacqueline Malherbe :** ... parce que je me heurte quand même quotidiennement aux directeurs qui se plaignent de la surpopulation des écoles mais là n'est pas le problème. Je voulais soulever quelques petites choses assez intéressantes mais amusantes, anecdotiques. On parle de deux grandes cours dans le projet, au Sud, ...

**Monsieur le Maire :** Allez-y, on est là pour ça.

**Jacqueline Malherbe** : ... d'après le projet qui nous a été présenté en mai et c'est le même que j'ai vu à la Mairie de Paris en septembre, les cours seront plus petites, encore grandes certes mais plus petites, toujours au sud, bien sûr.

Je voulais aussi quand même relayer la demande des habitants du quartier qui s'inquiètent un peu de l'emprise foncière dégagée et qui demandent qu'une crèche soit mise là, voire un jardin, qui viendrait en complément de la coulée verte.

Ceci étant dit, je souhaite un vote favorable de cette délibération pour que cette restructuration aboutisse enfin et soit suivie de près par celle de Cardinal Amette, annoncée depuis plusieurs années.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je pense que ce projet de délibération, qui prévoit quand même une somme de 35 millions d'investissement inscrits au PIPP, sera voté à l'unanimité.

Qui est pour ce projet ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous allons passer maintenant au projet N°8



**8. 2010 DU 84 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise. Avis favorable à la mise en œuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. Instauration du sursis à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de construire ainsi que de constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération.**

**Monsieur le Maire** : Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire quelques remarques sur ce projet de délibération qui vient compléter un projet d'aménagement que nous soutenons, un programme social pour notre arrondissement qui est très important, avec un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une centaine de lits, avec en accompagnement une plateforme de soins et un centre de jour médicalisé, un foyer pour femmes en situation de précarité, une cinquantaine de logements sociaux, une halte-garderie.

Donc, nous soutenons ce projet sur le fond mais il est important de faire quelques remarques sur le projet architectural parce que, là, nous ne sommes pas entièrement d'accord avec le projet de la Ville et le projet porté par la

Sempariseine. Trois remarques : d'abord, pour dénoncer une concertation de façade, deuxièmement, pour souligner la densification excessive du projet et troisièmement pour dire que les revendications des riverains n'ont pas du tout été entendues.

Une concertation, donc, de façade d'abord et je trouve qu'au cours de cette soi-disant concertation jamais il n'a été mis en évidence des avancées du projet. Quand je lis la lettre d'information de la Sempariseine qui recense les différentes réunions, il s'agit d'un calendrier avec un catalogue de noms d'élus ayant assisté aux réunions mais pas de mise en valeur des avancées du projet depuis le début. D'ailleurs, cette communication, que je trouve outrancière quand il s'agit de citer les élus, doit faire l'objet, quand même, d'une consultation des élus qui sont cités et j'en profite pour dire au vice-président de la Sempariseine, très solennellement, que je ne veux pas que mon nom soit utilisé sans en avoir été avisée préalablement. Je veux bien que l'on cite les interventions des élus de la Majorité mais dans ce cas il faut mettre le contenu de ces interventions et je dénonce également, dans cette lettre d'information, l'annonce d'une réunion de présentation du projet qui annonçait la présence d'Anne Hidalgo, en pleine période de campagne des élections régionales, et qui, finalement, n'était pas présente. Donc ce n'est pas sérieux, c'est une concertation de façade. Les habitants des immeubles mitoyens n'ont pas le sentiment d'avoir été entendus. Je pense notamment aux immeubles Pierres et Lumières et aux résidents de l'immeuble 50 - 54 rue des Entrepreneurs.

Deuxièmement, pour ce qui concerne la densification excessive, on ne comprend pas la logique de ce projet quand on voit le devenir de la parcelle Boucicaut, qui n'est pas très loin de ce site, où le parti pris architectural a été totalement différent et le parti pris a été de ne surtout pas densifier pour aérer au maximum, installer des espaces verts. Donc, nous souhaitons une occupation de la parcelle qui soit beaucoup plus équilibrée.

Troisièmement, pour ce qui concerne les revendications des riverains, qui n'ont pas été entendues, je vais les rappeler très brièvement :

D'abord, la question des hauteurs. Il va falloir qu'il y ait une clarification sur la hauteur, à la fois de l'EHPAD, du bâtiment de logements et de l'agencement par rapport aux immeubles mitoyens. On n'a pas le sentiment, à la suite de la réunion du 4 février, qui s'est tenue dans la mairie, que cette clarification ait été apportée et les riverains demandent une diminution de ces deux bâtiments et notamment que la Sempariseine revienne sur les locaux techniques des ascenseurs et les opercules qui sont installés au sommet de ces deux immeubles.

Deuxièmement, une inquiétude pour ce qui concerne la question de la ventilation et de la climatisation. Quelles sont les garanties pour la santé publique ? Il n'y a pas eu non plus de réponse satisfaisante de la Ville le 4 février dernier concernant les nuisances sonores.

L'agencement des bâtiments les uns par rapport aux autres, la question de l'ensoleillement, la question de la vue des appartements, des questions de sécurité également ont été évoquées, l'accès des terrasses, la question des balcons qui alourdissent les immeubles, les problèmes de circulation de voitures au sein de la parcelle et aussi l'accès des parkings.

Enfin, la question de la cour commune et de son niveau par rapport aux immeubles a été évoquée et là encore nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante.

Donc, mon intervention a pour but de demander une meilleure prise en compte des souhaits des riverains dans l'intérêt général. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Qui souhaite la parole ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui, Monsieur le Maire. J'ai été interpellé par Madame Poirault-Gauvin comme vice-président de la Sempariseine. Je voudrais toutefois lui faire remarquer, faire remarquer à notre conseil, qu'elle utilise là une délibération pour évoquer des éléments qui ne sont pas, stricto sensu, dans l'emprise foncière qui est ici concernée mais allons-y, parlons-en.

Je note qu'elle ne souhaite pas que les publications de la Sempariseine la citent. Madame Poirault-Gauvin, désormais, les publications de la Sempariseine ne vous citeront plus si, effectivement, cela vous gêne. Il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Ensuite, je n'ai pas eu la même analyse qu'elle, s'agissant des réunions de concertation que nous avons eues. Les participants les ont trouvées au contraire tout à fait fructueuses, intéressantes, avec un architecte qui, véritablement, prenait à cœur son métier, prenait à cœur son devoir d'explication. Mais moi ça ne compte pas tant que cela. Ce qui compte surtout, ce sont les participants, et j'ai tout un dossier de courriers sur des participants qui se félicitent de cette réunion. Alors, cela ne veut pas dire évidemment que toutes les questions sont réglées, nous poursuivons un certain nombre de discussions par rapport à des aménagements.

Simplement, tout le monde aura pu saisir la contradiction interne à la démonstration de Madame Poirault-Gauvin. D'un côté elle nous dit : c'est très bien, il y a un établissement pour personnes âgées dépendantes de 100 lits, un établissement pour femmes en situation de précarité, une halte-garderie, 50 logements sociaux. Et puis après elle nous dit : mais tout cela est trop dense. Oui, Madame Poirault-Gauvin, si c'est trop dense cela veut dire qu'il faut enlever. Qu'est-ce que vous enlevez ? Les logements sociaux ? L'établissement pour les femmes en situation de précarité ? Non, peut-être les lits pour les personnes âgées dépendantes ? Il faut nous le dire, Madame Poirault-Gauvin, parce qu'on n'est pas des magiciens. C'est-à-dire que dans une parcelle, quand il y a un programme, si on veut alléger le programme, cela veut dire qu'il faut enlever des éléments. Dites-nous si vous préférez qu'il y ait davantage de gens qui continuent à attendre des logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup>, il y en a déjà beaucoup trop, ou si vous souhaitez que davantage de personnes âgées dépendantes ne trouvent pas de lits dans Paris. Ça, c'est le deuxième point.

Maintenant, pour terminer, je voudrais juste évoquer ce qui concerne cette délibération. Cette délibération concerne un élément qui n'est pas encore traité, qui est celui de l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue de Lourmel, c'est le lieu occupé par l'établissement « Colorine ». Là, doivent être réalisés 30 logements sociaux puisqu'il n'y en a que 20 en cœur d'îlot et au jour d'aujourd'hui l'opération n'est pas finalisée. C'est la raison pour laquelle cette délibération nous propose une DUP de façon à ce que les négociations qui continuent puissent être par ailleurs encadrées par un autre type de dispositif et puis là encore, il y aura, je suis heureux de pouvoir le dire ici, des concertations avec les habitants du 15<sup>ème</sup>, par rapport à l'immeuble que nous nous proposons, conformément au vœu du Conseil de Paris, d'implanter à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue de Lourmel pour pouvoir accueillir davantage de personnes qui aujourd'hui sont mal logées dans Paris.

**Monsieur le Maire :** Je crois que ce qu'a voulu dire Madame Poirault-Gauvin, c'est qu'effectivement on a sur-densifié la parcelle et qu'il y a un certain nombre de choses nécessaires dans le 15<sup>ème</sup> et peut-être même dans ce quartier, qui pouvaient être réalisées ailleurs, à un autre endroit ; je ne sais pas, je ne suis pas adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme. Je ne dis pas que c'était facile mais je vois que sur d'autres terrains on construit aussi et que là vraiment cela pose des problèmes aux habitants. D'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

*Claire de Clermont-Tonnerre* : Merci Monsieur le Maire. Je crois que nous sommes tous d'accord, comme l'a rappelé Géraldine Poirault-Gauvin, pour approuver le programme de cette opération dans sa dimension sociale et intergénérationnelle même si on peut effectivement regretter que la parcelle soit complexe et que le programme proposé soit dense et difficile à insérer dans un espace aussi contraint.

Nous pouvons aussi regretter, je crois, de ne pas avoir eu de concertation sur la totalité de l'opération, incluant la parcelle Colorine, parce que cela aurait peut-être permis de faire des propositions d'aménagement de nature à désenclaver cet îlot. En revanche, je crois que nous pouvons prendre acte de la volonté exprimée en page 3 du document annexé précisant que « le programme proposé apportera à tous les riverains et futurs habitants une nouvelle respiration à ce cœur d'îlot qui était totalement saturé ». Je crois que ces mots ont un sens parce que vous allez sans doute entendre toutes les préoccupations qui ont été exprimées à plusieurs reprises, que ce soit lors de la réunion du 4 février, que ce soit par la voie de notre Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui a saisi la Sempariseine dont vous êtes vice-président et qu'a rappelé Géraldine Poirault-Gauvin. Alors, très rapidement, je vais revenir dessus.

Les habitants souhaitent que la totalité des cotes de mitoyenneté et de hauteur pour chacun des bâtiments, y compris avec les superstructures techniques prévues, leur soit adressée. Je tiens à préciser que, pour avoir eu quelques présidents de conseils syndicaux dans l'après-midi, ce n'est pas fait. Ils attendaient un courrier de la part de la SEM leur donnant ces éléments d'information qui ne leur sont pas parvenus à ce jour.

Ils attendent également qu'une solution soit proposée au problème de la proximité du bâtiment destiné à accueillir des logements en vis-à-vis des fenêtres du 80 - 82 rue de Lourmel.

Les riverains du 50 bis - 54 rue des Entrepreneurs demandent que la hauteur du bâtiment destiné aux logements sociaux soit diminuée et que le positionnement de la terrasse du CHRS, qui s'inscrit dans l'axe des fenêtres du 2<sup>ème</sup> étage de leur immeuble, soit revu.

Les riverains demandent également que les questions de sécurité soient mieux prises en compte et que soit étudiée l'implantation d'une caméra de vidéosurveillance en cœur d'îlot.

Ils s'inquiètent des nuisances visuelles et sonores que les installations et dispositifs techniques pourraient générer, je pense là au système de climatisation de l'EHPAD en particulier et d'ailleurs ils souhaitent que des mesures acoustiques puissent être prises très rapidement pour avoir un état de la situation actuelle.

Enfin ils demandent que des garanties sur la durabilité des revêtements en bois choisis pour la réalisation des logements sociaux puissent leur être apportées ainsi que sur l'absence de reflets des matériaux utilisés pour les panneaux photovoltaïques.

Compte tenu de ces éléments, je pense qu'il serait important que nous puissions déposer un vœu qui accompagnerait l'avis favorable que nous pouvons émettre sur cette délibération qui porte, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Dargent, sur la mise en œuvre d'une procédure d'utilité publique sur cette opération d'aménagement. Néanmoins, je pense qu'au-delà de la procédure d'utilité publique il était quand même intéressant de se pencher sur les documents qui étaient annexés qui détaillent de façon très précise l'opération et qui m'interpellent un petit peu parce que les chiffres ne sont pas les mêmes dans le contenu de la délibération et dans les pièces annexées. Par exemple on parle de 20 logements en cœur d'îlot, dans les pièces annexées il y en a 24. Sur le R + 8 qui va être construit à la place de Colorine, là aussi le nombre de logements augmente. Est-ce que cela veut dire qu'on va rajouter un étage de logements supplémentaires ? Ce serait bien de mettre en cohérence les chiffres dans les différents documents parce que ceci peut avoir un impact sur la volumétrie des bâtiments ;

Donc, sous les réserves que j'ai exprimées tout à l'heure et qui donneront lieu à un vœu, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Oui mais si vous nous présentez un vœu, il faut que vous l'exprimiez. Lisez-le nous.

**Claire de Clermont-Tonnerre :** Je vais vous en donner lecture.

**Monsieur le Maire :** Vous l'avez rédigé ? On va le distribuer. Lisez-le pendant ce temps-là.

**Claire de Clermont-Tonnerre :**

« Considérant la réunion publique du 4 février dernier à la mairie du 15<sup>ème</sup> au cours de laquelle de nombreux riverains ont pu s'exprimer et faire part d'un certain nombre de réserves et de craintes qui ne sont pas levées à ce jour,

Considérant le courrier en date du 15 mars adressé par le Député-Maire du 15<sup>ème</sup> au Directeur Général de la Sempariseine, reprenant les demandes faites par les riverains auprès de la mairie du 15<sup>ème</sup>,

Considérant le souhait des riverains que la concertation se poursuive sur ce projet qui gagnerait en effet à mieux prendre en compte leurs demandes,

Les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants émettent le vœu que le Maire de Paris saisisse la Sempariseine pour :

- que soient communiquées à l'ensemble des copropriétés riveraines du site les cotes de mitoyenneté et de hauteur pour chacun des bâtiments en incluant les superstructures techniques prévues,
- qu'une solution soit proposée au problème de la proximité entre le bâtiment qui sera destiné à accueillir des logements et les fenêtres de l'immeuble situé 80/82 rue de Lourmel,
- qu'en réponse aux demandes des riverains demeurant au 50bis/54 rue des Entrepreneurs, la hauteur du bâtiment destiné aux logements sociaux soit diminuée et que le positionnement de la terrasse du CHRS qui s'inscrit dans l'axe des fenêtres des chambres du 2<sup>ème</sup> étage de leur immeuble soit revu,
- que soit étudiée l'implantation d'une caméra de vidéosurveillance en cœur d'îlot,
- que des mesures acoustiques soient réalisées afin de parer à toute nuisance qui pourrait être engendrée par le système de climatisation retenu par l'aménageur pour l'EHPAD,
- que toutes les garanties soient prises pour assurer la durabilité des revêtements en bois choisis pour la réalisation des logements sociaux et réduire les éventuels reflets des matériaux utilisés notamment pour les panneaux photovoltaïques ».

Je précise qu'il ne s'agit là, Monsieur le Maire, que des demandes formulées par les représentants des copropriétés riveraines de l'emprise Lourmel - Eglise.

**Monsieur le Maire** : Absolument, je confirme que c'est ce qu'elles ont exprimé dans la réunion de concertation que nous avons organisée et ensuite dans celle au cours de laquelle elles vous ont rencontrée. Monsieur Dargent, sur cette proposition de vœu.

**Claude Dargent** : Pour souligner que d'abord c'est de meilleure méthode, dans la mesure du possible, de nous adresser ces vœux, ce qui est la procédure ordinaire dans le cadre de l'ordre du jour, avec l'ensemble des délibérations et des autres vœux. Pourquoi ? Parce que cela permet de les étudier et de les regarder de près. Mon groupe ne pourra pas prendre part au vote en question parce que, en particulier, à ma connaissance, les copropriétés qui en avaient fait la demande se sont vu adresser l'ensemble des cotes de mitoyenneté et de hauteur, tout ça est public et il n'y a pas de souci par rapport à ça. Ici, ils vous mettent dans un alinéa qu'il faudrait que ce soit communiqué à l'ensemble des copropriétés riveraines du site. Si elles n'en ont pas fait la demande, effectivement, je ne sais pas, moi j'avais dans l'esprit que ces documents avaient été diffusés.

Il y a d'autres éléments qui sont en plus en cours de concertation aujourd'hui. Donc, pour le coup, le vœu, me semble-t-il, ne fait pas véritablement avancer les choses. Donc, pour toutes ces raisons nous ne prendrons pas part au vote.

**Monsieur le Maire** : Je voudrais juste évoquer un point de procédure : les vœux rattachés sont prévus à l'article 21 de notre règlement intérieur. Vous comprendrez bien qu'à partir du moment où il s'agit d'un vœu rattaché à un projet de délibération, que Madame de Clermont-Tonnerre a reçu, comme tout le monde, dans l'envoi général des projets de délibérations, il ne pouvait pas y être joint un vœu sur ce projet de délibération. D'ailleurs, vous le savez bien, pour y assister régulièrement et systématiquement, au Conseil de Paris il en va de même et l'exécutif nous dépose moult vœux sur les tables mais enfin, cela étant, nous retenons votre position de ne pas participer au vote.

Donc, je vais d'abord mettre aux voix le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche ne prend pas part au vote ? Adopté.

Maintenant que le vœu est adopté, je vais mettre aux voix le projet de délibération qui concerne ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



**9. 2010 DLH 52 - Garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation d'un programme de construction, par Paris-Habitat OPH, de 20 logements PLS 155-163 rue de la Croix-Nivert et 135-147 rue de la Convention.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Nous avons voté en 2006 en faveur de ce très important programme de logements : logements sociaux et d'accession à la propriété dans le 15<sup>ème</sup> et si je pense qu'il y a une réalisation qui est bien visible aux yeux de l'ensemble des habitants de notre arrondissement, c'est celle-ci, du fait de sa situation le long de la rue de la Convention.

Je n'oublie pas que cette réalisation, qui maintenant s'est concrétisée, résulte d'un long combat, un combat que nous avons mené contre la municipalité de cet arrondissement qui a d'abord voulu retarder, puis empêcher ce projet mais finalement notre abnégation et notre ténacité ont permis qu'il puisse sortir de terre.

La seule question que je me pose au vu de ce projet aujourd'hui, c'est le sort qui a été réservé à l'espace vert qui était prévu au sein même de cet immeuble. Je ne sais pas s'il sera réalisé. En tout cas, j'avais demandé à l'époque, à travers un vœu que nous avons adopté ici en Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement mais également au Conseil de Paris, qu'il puisse être accessible aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement et pas simplement réservé aux habitants de cet immeuble. Je n'ai pas aujourd'hui de réponse à cette demande donc je compte m'en enquérir.

Je voudrais dire également que cette réalisation est emblématique de par la quantité de logements qui vont être livrés : 127 logements sociaux et également des logements en accession à la propriété. Il est également exemplaire puisqu'il permet une grande mixité des locaux qui va permettre d'accueillir des populations très diverses. Il y aura du logement social, il y aura des gens qui seront propriétaires, il y aura aussi un centre d'accompagnement pour adultes handicapés mentaux légers mais également des locaux médicaux sociaux et enfin, cette réalisation est exemplaire également par son côté écologique puisqu'il y aura en particulier une végétalisation des façades.

La question qui se pose aujourd'hui est peut-être la même qui se posait dans la précédente délibération sur la parcelle Lourmel - Eglise : y a-t-il une trop grande densité ? Naturellement, nous ne le pensons pas.

Nous affirmons au contraire que cet immeuble, qui est d'ailleurs fort beau, répond à de grands besoins sociaux et sanitaires que nous connaissons tous, nous, élus du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Je veux profiter enfin de cette délibération pour revenir sur un point qui avait été abordé, en matière de logement social, sur le petit débat d'orientation que vous avez ouvert tout à l'heure, Monsieur le Maire et conclu d'ailleurs, lorsque vous disiez qu'il y avait une trop grande concentration de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, vous le disiez d'ailleurs pour le critiquer. Nous ne partageons pas du tout cette façon de voir, nous ne pensons pas qu'il y ait trop de concentration de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup>, il y a au contraire de la richesse, de la diversité et il y a, je dirai, encore de la place pour faire du logement social et bien sûr nous nous engageons, avec Bertrand Delanoë, à continuer à répondre à la demande de logement social dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Il y avait un deuxième élément qui avait été abordé par une de nos collègues, que je ne veux pas passer sous silence, qui était la question de la concentration de population de même origine au sein de mêmes immeubles. Je suis sans doute, à ce jour, le seul élu de Gauche au Conseil de Paris à avoir osé aborder cette question et je le refais ici, oui, il y a parfois des problèmes concernant la concentration de certaines familles dans des immeubles et je pense que les choix qui sont opérés -je ne sais pas par qui, je pose la question- sont des choix irresponsables parce que je crois à l'intégration républicaine de ces familles. Elle passe par la mixité, par le mélange des cultures, par le mélange des origines et il n'est pas bon pour ces familles, d'abord, d'être toutes ensemble rassemblées dans un seul immeuble. De la même façon, il n'est pas bon pour les autres familles d'accueillir de trop grandes familles venant d'une même origine.

Je dis qu'il y a aujourd'hui un problème, je ne sais pas qui en porte la responsabilité. Je sais que les attributions de logements sociaux résultent de la Mairie de Paris, de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement mais aussi de la Préfecture de Paris et je terminerai en posant une question à laquelle je ne suis pas, modestement ce soir, à même de répondre : comment applique-t-on la loi DALO à Paris ? Comment le Préfet applique-t-il la loi DALO à Paris ? Merci.

**Monsieur le Maire** : Nous n'allons pas relancer le débat sur le logement puisque c'était plutôt l'objet de notre première délibération. Il se trouve que Monsieur Alayrac rouvre ce débat qui avait déjà été assez complet. Cela étant, je souligne un intérêt de la question qu'il a posée, que nous avons évoquée au début de ce conseil.

Le problème n'est pas tant la concentration de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup>, puisqu'avant même l'arrivée de la Gauche nous étions déjà à plus de 10.000 ou 15.000 logements sociaux dans l'arrondissement. Vous avez continué, même renforcé l'effort des municipalités précédentes mais les 15.000 logements sociaux qui existaient dans le 15<sup>ème</sup> étaient antérieurs à l'arrivée de Monsieur Delanoë.

Ce que nous avons voulu dire, vous l'avez bien compris, je pense, c'est que dans certains secteurs, dans certains îlots, le fait de continuer à concentrer du logement social avec, évidemment, par nature, souvent des populations fragilisées, sans accompagnement social, sans équipement public suffisant, sans espaces verts, sans aires de jeux, évidemment pose des problèmes pour l'évolution, ne serait-ce que des jeunes, de ces quartiers. Il y a là nécessité aujourd'hui de ne pas simplement livrer des logements sociaux, j'allais dire « brut de décoffrage » mais de mener des politiques globales et cohérentes de logements sociaux dans un cadre qui est celui d'un effort de la collectivité supplémentaire en matière d'animation, d'insertion, d'aide sociale, de création d'équipements collectifs de toute sorte. Voilà c'est ça le sujet et nous avons des exemples très précis en tête.

Quant à l'occupation, je vous cite un seul exemple, quand nous avons plusieurs centaines, voir plusieurs milliers de logements sociaux aux Périchaux et que de l'autre côté du boulevard extérieur nous allons construire, je ne sais pas le chiffre exact, 100 ou plus logements sur le site de l'école des Ponts et Chaussées, je pense que ça va faire, là, un ajout -Madame Piétranico connaît bien le sujet puisqu'elle habite là- qui, peut-être, aurait pu être évité et peut-être que des terrains auraient pu supporter des constructions ailleurs. Voilà, je cite un seul exemple. ... Encore une fois, Monsieur Dargent, je ne suis pas là pour répondre à vos questions. Il me semble que vous êtes assez proche de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme qui est Madame Hidalgo et que c'est elle qui a les administrations compétentes pour rechercher des terrains.

Donc, je voudrais dire, pour revenir à cette affaire, c'est que c'est vrai que nous avons de plus en plus d'attributions de logements pour des familles qui posent des problèmes et qui viennent d'arrondissements périphériques autres. Nous avons souhaité mettre dans nos critères de priorité, notamment, le fait que les gens résident dans le 15<sup>ème</sup>. Lorsque nous avons des familles qui viennent d'arrondissements très éloignés du 15<sup>ème</sup>, alors que les gens du 15<sup>ème</sup> ne peuvent pas être logés, oui cela pose un problème surtout qu'il s'agit souvent de familles qui posent, pour un certain nombre de raisons, différents problèmes.

Il y a bien sûr, comme vous le savez, des commissions de peuplement qu'évoquait Madame Macé de Lépinay. Il y a bien sûr la loi DALO mais l'évocation du sujet et du problème que vous avez faite me paraît très pertinente néanmoins.

Je voudrais revenir sur le terrain de la DGAC, très rapidement, pour dire qu'il ne faut pas oublier et ça aussi c'est quelque chose, quand même, qui démontrera notre intérêt pour le logement social, que s'il y a des logements sociaux construits sur les terrains de la DGAC, que vous évoquiez à l'instant, nous le devons à un Premier Ministre qui s'appelait Edouard Balladur, qui a libéré 21 hectares de terrains dans Paris lorsqu'il était Premier Ministre, et les a cédés gracieusement à la Ville, des terrains d'Etat ou d'entreprises publiques, pour y construire du logement social.

Et c'est comme cela que notre arrondissement a pu bénéficier de ce terrain où ont été construits d'ailleurs 300 logements sociaux du côté Javel - Convention.

Simplement, il a été prévu à l'époque, il y a très longtemps de cela bien sûr, qu'il y aurait la partie logement social sur ce qui avait été construit, les 300 logements sociaux, et de l'autre côté une partie jardin. La nouvelle municipalité a décidé d'y réaliser aussi des logements sociaux et quelques équipements collectifs.

Encore une fois, quand vous évoquez l'opposition de la municipalité, vous pourriez préciser qu'il s'agit de la municipalité du 15<sup>ème</sup> précédente. Mais je vous trouve vraiment, ce soir, très sévère avec mon prédécesseur. En tout cas, nous sommes allés inaugurer une crèche, là-bas, les logements, bientôt. Tout ceci est tout à fait important pour l'arrondissement.

Madame Macé de Lépinay.

**Hélène Macé de Lépinay** : Oui, Monsieur Alayrac, je laisserai Madame Tachène répondre mais je voulais juste vous faire deux remarques.

D'abord, effectivement, comme le Maire l'a rappelé, il y a eu une commission de peuplement avec la Préfecture, la Mairie de Paris, Paris-Habitat et la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Nous avons confronté nos listes, étudié appartement par appartement, c'est une réunion qui a duré à peu près six heures, qui s'est tenue à la Préfecture. Ceci pour vous dire qu'il y a quand même un souci de faire que le peuplement soit harmonieux.

D'autre part, je voulais faire une remarque sur la construction de ces logements, ou plutôt sur leur agencement. Quand nous sommes allés visiter les appartements, ils étaient terminés mais ils n'étaient pas encore habités. Nous avons remarqué que les chambres faisaient, strictement, 9 m<sup>2</sup>, pas un centimètre de plus, qu'il y avait des espaces qui étaient difficilement utilisables, des pièces qui étaient sur deux étages, sans véritable mezzanine. On a découvert des défauts de conception : une cuisine pour le 6 pièces, par exemple, avec un évier à un bac. Ce sont des petits détails mais ce sont des choses importantes quand on installe des populations dans des appartements. Les chambres qui font strictement 9 m<sup>2</sup>, souvent avec des murs qui ne sont pas d'équerre. Cela veut dire, Monsieur Alayrac, que l'on va mettre là des familles qui ne pourront pas, quand les enfants auront quatorze ans, par exemple, laisser deux enfants dans la même chambre parce que cela devient très difficile, quand les enfants grandissent, de cohabiter dans une chambre très très petite. Je me réjouis qu'on construise beaucoup de logements sociaux mais j'aimerais qu'on réfléchisse à l'évolution des familles dans les logements et que l'on puisse imaginer de ne pas faire du chiffre mais de faire un peu plus de qualité.

**Monsieur le Maire** : Madame Tachène, pour conclure.

**Anne Tachène** : Simplement pour vous remercier, Monsieur le Maire, des propos que vous avez tenus et d'avoir rappelé ce qui a été fait précédemment.

Je voudrais rappeler que depuis le début de cette mandature notre conseil municipal a adopté tous les projets de logements sociaux qui nous avaient été présentés, toutes les délibérations et enfin souligner que l'effort de logement social doit être porté sur tout Paris et pas simplement sur chacun des quartiers et des arrondissements. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Nous allons voter ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.



**10. 2010 DLH 62 - Avenant au bail emphytéotique portant location au profit d'HLM Habitat Social Français -HSF- de l'immeuble communal situé 14 boulevard de Vaugirard.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Merci.



**11. 2010 DJS 21 - Subvention à l'association « La Saint-Louis de Vaugirard » pour un montant de 11.400 euros.**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention. Merci.



**12. 2010 DJS 85 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15<sup>ème</sup> pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 23.000 euros.**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention. Merci.



**13. 2010 DJS 261 - Signature d'un contrat de transaction passé avec la société EBL pour le remboursement du coût des travaux réalisés suite à des dégâts des eaux provenant du stade René et André Murlon.**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention. Merci.



**14. 2010 DFPE 5 - Signature d'une convention passée avec l'association « La goutte de lait Saint-Léon » pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement d'un établissement d'accueil collectif non permanent de petite enfance de 20 places dans des locaux situés 9 rue Georges Bernard Shaw pour un montant de 146.208 euros.**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention. Merci.



**Monsieur le Maire :** Je vais soumettre au vote l'ensemble des projets de délibération pour lesquels il n'y a pas eu d'intervention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adoptés à l'unanimité.



Nous arrivons maintenant à la deuxième partie de notre Conseil d'arrondissement consacrée aux vœux.

**15. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> présenté par la Gauche relatif à l'organisation du banquet annuel de la FNACA dans la salle des fêtes de la mairie du 15<sup>ème</sup>.**

**Claude Dargent** : Monsieur le Maire, chers collègues, tout le monde ici connaît la FNACA qui joue un rôle tout à fait important dans cet arrondissement et en France en général, un rôle de lien social entre ses adhérents avec une très grande qualité des relations et vers l'extérieur un rôle tout à fait essentiel de promotion de la mémoire d'un épisode tout à fait important de notre histoire.

Dans cet arrondissement, le banquet de la FNACA a lieu depuis un certain nombre d'années à la salle paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Grenelle et le dernier a eu lieu le dimanche 31 janvier dernier. Or, on est amené à constater que beaucoup d'arrondissements de Paris prêtent leur salle, éventuellement leur salle des fêtes, à la FNACA pour qu'elle puisse, dans de bonnes conditions, tenir ce banquet. C'est le cas de la plupart des arrondissements de Gauche, j'ai noté le 10<sup>ème</sup>, le 11<sup>ème</sup>, le 12<sup>ème</sup>, le 13<sup>ème</sup>, le 14<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> et c'est le cas aussi du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Ce que nous souhaiterions, Monsieur le Maire, c'est que le 15<sup>ème</sup>, de ce point de vue-là, rejoigne cette belle série et fasse ce choix plutôt que le choix par exemple du Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement qui vient de rejeter la délibération octroyant une subvention à la FNACA, ce qui est une erreur et une faute.

**Monsieur le Maire** : Cela concerne un autre arrondissement ! Là encore, c'est la soirée de critique de mon prédécesseur. Je vais m'exprimer à la place de l'adjoint compétent, Jean-Manuel Hue, qui a été retenu ce soir par ses obligations professionnelles.

C'est vrai que je me suis rendu, le 30 janvier dernier, au banquet annuel de la FNACA, avec Jean-François Lamour qui est Député et rapporteur du budget des anciens combattants à l'Assemblée Nationale et Jean-Manuel Hue. Le Président de la FNACA nous a fait part des difficultés qu'il rencontrait pour continuer à occuper cette salle, ce que jusqu'à présent il n'avait pas exprimé par rapport à nous, aucune demande n'avait été faite à la mairie du 15<sup>ème</sup>.

J'ai évidemment, sur place, aussitôt et je pense qu'ils vous le confirmeront ou qu'ils vous l'auront confirmé, décidé de mettre à la disposition de la FNACA, et cela s'est réglé dans un échange qui a duré quelques secondes, la salle des fêtes de la mairie pour les prochains banquets.

Il a été convenu qu'une rencontre entre le bureau de la FNACA et mon Adjoint Jean-Manuel Hue interviendrait sous les meilleurs délais pour caler les modalités de ce nouveau dispositif qui sera bien sûr pérenne. Cette réunion s'est tenue le 8 février dernier, vous voyez, il y a un mois et demi, au cours de laquelle la date -d'ailleurs j'en profite pour le faire connaître à nos collègues- la date du dimanche 30 janvier 2011 a été retenue et les modalités pratiques diverses mais précises fixées et le tout gratuitement parce que la FNACA payait la location d'une salle et évidemment, en mairie du 15<sup>ème</sup>, il n'y aura pas de coût pour cette association puisque, contrairement au nouveau régime instauré à l'Hôtel de Ville pour un certain nombre d'associations, nous, nous ne faisons pas payer les salles de la mairie du 15<sup>ème</sup>, pas encore en tout cas, j'espère que nous pourrions continuer à vivre sans faire payer la location des salles aux associations.

Voilà, Monsieur Dargent, nous sommes d'accord sur le fond. Ce que je vous demanderai simplement, puisque ce vœu a été satisfait, nous sommes tous d'accord là-dessus, c'est de le retirer puisque cette affaire a été conclue à l'occasion d'une réunion et d'un entretien avec la FNACA.

**Claude Dargent** : Nous sommes donc ravis que cette séance du Conseil d'arrondissement permette d'officialiser une mise à disposition et donc à ce moment-là, le vœu ayant atteint son objectif, nous le retirons.

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie.



**16. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation de la baisse des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques.**

**Monsieur le Maire** : Madame Claire de Clermont-Tonnerre pour une minute.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Merci Monsieur le Maire. Le Grenelle des ondes, organisé par le Gouvernement, a autorisé les villes qui le souhaitent à expérimenter un abaissement du seuil d'émission d'ondes électromagnétiques.

C'est ainsi qu'a été installé en juillet 2009, le comité opérationnel d'expérimentation sur les antennes relais dont le but est de trouver un consensus sur les méthodes et les actions.

Le 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui avait proposé sa candidature, a été sélectionné par ce comité afin d'expérimenter une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques dans le voisinage des antennes relais tout en maintenant une qualité de service satisfaisante.

De son côté, la Marie de Paris a annoncé en juillet 2009 la révision de sa charte de téléphonie qui devrait prendre en compte un certain nombre de recommandations de la conférence des citoyens « homme, santé et société », révision qui vient d'être reportée à janvier 2011.

Parallèlement à ces évolutions, depuis plusieurs mois, nous sommes saisis dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, par des riverains et des associations de locataires qui manifestent leur mécontentement devant des demandes d'implantation de nouvelles installations ou des modifications de fréquences sur des antennes relais existantes.

Nous savons tous que la question des antennes appelle concertation et prise en compte de la vie des riverains. C'est d'ailleurs pour cela qu'en cas de désaccord autour d'un projet d'implantation la charte de téléphonie de la Ville de Paris prévoyait que la commission de concertation municipale sur la téléphonie examine les projets autour desquels un conflit est identifié.

Or, cette commission parisienne, qui avait vocation à être un lieu de dialogue, ne s'est pas réunie depuis le 5 octobre alors qu'elle devait siéger tous les mois ainsi que cela est notifié dans l'article 1.3 de cette charte. Cette situation n'est pas de nature à faire avancer sereinement les projets d'autant que certains bailleurs sociaux n'informent, ni ne consultent leurs locataires sur les demandes d'installation d'antennes.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre le vœu que, dans l'attente des conclusions d'expérimentation de l'abaissement des champs électromagnétiques dans le sud du 15<sup>ème</sup> arrondissement et dans l'attente de la révision de la charte parisienne de téléphonie mobile, soit instauré un moratoire sur les nouvelles demandes d'installations d'antennes ou d'augmentation de la puissance d'émission des dispositifs existants.

**Monsieur le Maire** : Il y a donc une explication de vote de deux minutes par Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : La position de notre groupe est la suivante : la Ville a toujours été très attentive aux questions posées par les technologies nouvelles, la téléphonie mobile, les expositions aux champs électromagnétiques dues aux antennes relais.

Sous l'impulsion de son Maire, en 2003, elle a d'ailleurs élaboré une charte de la téléphonie mobile qui engage les opérateurs et qui fixe un seuil maximal d'exposition-j'insiste sur ce que je vais dire là- qui est très inférieur au seuil retenu au niveau national.

La prise en compte des interrogations, voire des inquiétudes des habitants a donc été une préoccupation constante de la Ville. Soucieuse de répondre à la proposition des citoyens de baisser le seuil d'exposition, la Ville a souhaité participer à l'expérimentation qui a été mise en place par le Gouvernement dans le cadre du Grenelle des Ondes. C'est donc le Maire de Paris qui a posé la candidature de la Ville de Paris, celle-ci a été retenue, on s'en félicite, pour deux sites situés dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement mais également dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

En attendant les résultats de cette expérimentation, qui devront bien entendu être pris en compte dans l'élaboration de la future charte, la charte de la téléphonie mobile en vigueur a été prolongée d'un an et demeure la règle à laquelle les services se réfèrent pour délivrer les autorisations.

Il faut rappeler qu'aucune étude scientifique reconnue n'a pu conclure à l'existence de risques pour les populations. Les conditions de transparence et de concertation avec les habitants sont réunies, je le rappelle, avec des seuils d'exposition maximum à Paris, qui sont très bas, pour que Paris puisse continuer à être une ville numérique responsable.

Enfin, nous vous demandons quel est l'avis du Gouvernement et de Madame Jouanno en particulier, sur cette idée subite de la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement ? Approuve-t-elle cette initiative ? Le Grenelle des ondes, que je sache, n'a décidé ni moratoire, ni abandon de la téléphonie mobile.

Donc, pour nous, les propositions et l'avis des citoyens seront étudiés, comme la Ville s'y est engagée mais en revanche, rien ne justifie le recours à un moratoire qui n'est d'ailleurs pas demandé par les citoyens. Voilà pourquoi nous voterons contre.

**Monsieur le Maire** : Qu'il ne soit pas demandé par les citoyens, en tout cas je me souviens, pour avoir présidé une réunion de concertation, qu'il l'est. Deuxièmement, le 15<sup>ème</sup> peut exprimer une position en dehors de celle de tel ou tel membre du Gouvernement. Il y a des possibilités, vous savez, Monsieur Alayrac, comme pour vous-même, vous n'appliquez pas toutes les instructions de votre parti politique, nous pouvons avoir nous-mêmes des idées, ce n'est pas interdit, je crois, encore.

Donc nous allons soumettre ce vœu au vote de notre assemblée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci.



**17. Vœu au Maire de Paris présenté par les groupes UMP et Centre et Indépendants relatif à la sécurisation du collège de Staël.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Menguy présente ce vœu, pour une minute.

**Jean-Baptiste Menguy** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ferai très court, ne vous inquiétez pas.

La question de la sécurité de nos enfants dans les établissements scolaires est une problématique sur laquelle nous sommes particulièrement sensibilisés. Nous avons d'ailleurs, il y a quelques mois, présenté un vœu sur cette question en Conseil de Paris et malheureusement, très récemment, les faits survenus dans un collège en Seine Saint-Denis ont rappelé la nécessité et l'exigence d'avoir des établissements scolaires qui assurent la sécurité de toutes et tous en leur sein.

Ce vœu est donc dans cette logique, pour le collège de Staël et vise tout simplement à ce que des travaux puissent être entrepris rapidement pour améliorer la sécurité de l'établissement.

**Monsieur le Maire** : Bravo pour votre rapidité. Monsieur Dargent, pour deux minutes, une explication de vote.

**Claude Dargent** : Il se trouve que je siège au Conseil d'administration de cet établissement. Ce qui était programmé à ce jour, c'était une opération de réfection du sol de la cour et le collège a fait savoir qu'il souhaitait la voir remplacer par la mise en place d'une clôture de 2 m 50 côté rue. Nous savons tous que ce collège a une trentaine d'années.

La demande portait sur un isolement total de la rue et évoquait un mur de clôture totalement opaque. Or, il faut savoir qu'évidemment, les modifications de ce type doivent obtenir l'autorisation des Bâtiments de France et un mur totalement opaque à cet endroit-là a bien peu de chance d'obtenir cette autorisation de l'état.

Donc, la DPA propose un « barodage », comme on dit, de 2 m 50 de hauteur, doublé par une tôle perforée pour éviter les échanges entre la cour et la rue. La DASCO était d'accord sur cette idée. L'instruction et la déclaration préalable étant de deux mois, il faut attendre l'avis des Bâtiments de France sur cette question.

Donc, la formulation du vœu, de ce point de vue-là, ne me paraît pas opportune. D'une façon générale, je n'épiloguerai pas sur la façon dont Monsieur Menguy fait un peu des amalgames, en l'occurrence nous ne sommes pas, dans le 15<sup>ème</sup>, dans la situation qu'il évoquait et en l'occurrence la première mesure en terme de sécurité dans les établissements scolaires, c'est la présence humaine et le rétablissement, là encore, de postes de surveillants qui ont trop souvent été supprimés.

Pour toutes ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Martinez veut s'exprimer.

**Hubert Martinez** : Je voudrais simplement apporter quelques précisions. Les experts, évidemment, décideront du style de la clôture mais je voudrais dire que cet établissement a connu depuis 2009 plusieurs intrusions avec effraction et incendie de casiers d'élèves. Je vous informe également que voici quelques jours cet établissement a connu, le 18 mars à 16 heures 30, en journée, une intrusion par une personne étrangère à l'établissement, qui a procédé à des violences volontaires à l'égard d'un élève de cet établissement. L'intrus a été interpellé, mis en garde à vue, je ne connais pas son sort mais on peut constater que c'est trop en un an pour un établissement et je crois qu'il y a urgence à ce qu'une clôture soit mise en œuvre dans ledit établissement.

**Monsieur le Maire** : Je vais mettre aux voix ce vœu particulièrement opportun.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote pour la Gauche. Le vœu est adopté.



**18. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15<sup>ème</sup>.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Menguy.

**Jean-Baptiste Menguy** : Monsieur le Maire, je me fais le relais ici des observations et du résultat de l'excellent travail de notre collègue Agnès de Fressenel sur ces questions.

Ce vœu est avant tout un vœu qui appelle à une bonne anticipation des prochaines basses températures puisque nous avons constaté un certain nombre de problèmes dans certains établissements, notamment à l'ENSAAMA et au lycée Louis Armand dépendant tous les deux du Conseil Régional. Donc, nous souhaitons que les mésaventures de l'été dernier ne se reproduisent pas et que, quitte à faire des travaux, nous puissions avoir une anticipation correcte et efficace pour que les élèves puissent continuer à étudier dans de bonnes conditions et en tout cas dans une chaleur appropriée.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : On prend acte de ce vœu. Simplement, le titre c'est : vœu, chauffage, collège. Or, il se trouve que les deux établissements mentionnés ici : l'ENSAAMA et le lycée Louis Armand, non seulement ne sont pas des collèges mais dépendent explicitement de la Région.

Donc, quel que soit le bien-fondé, je n'en doute pas, des vœux en l'occurrence, je vois mal notre assemblée adopter ce type de vœu et je propose à Madame Poirault-Gauvin, puisqu'elle siège désormais à la Région, de s'y exprimer sur le sujet mais nous, nous ne sommes quand même pas vraiment compétents sur des établissements de ce type.

**Monsieur le Maire** : J'espère que Madame Poirault-Gauvin et Madame Hidalgo joindront leurs efforts pour obtenir une amélioration du chauffage.

Nous allons mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote ? Vœu adopté.



**19. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens.**

**Monsieur le Maire** : La parole est à Madame Louisa Ferhat.

**Louisa Ferhat** : Monsieur le Maire et chers collègues. Le 5 février dernier, un jeune adolescent de notre arrondissement a été assassiné aux abords du parc des Princes alors qu'il s'était interposé pour mettre un terme à une bagarre. J'ai eu, à plusieurs reprises, la possibilité de rencontrer les membres de sa famille et donc, je vais vous lire le texte écrit par sa propre sœur, qui me semble être la personne la plus proche pour exprimer notre demande :

« Nous tenons tous à vous remercier de l'intérêt que vous avez porté ce soir à la mémoire de mon frère. Pourquoi mémoire ? Mémoire, car son décès s'est produit dans des circonstances trop dramatiques qui nous imposent de l'honorer. Dans notre vie, on sait que l'on va tous mourir mais on ne sait pas comment. On sait que l'on peut être victime d'accidents, que l'on peut être frappé par la maladie et ce, brutalement sans prévenir.

Mais dans ce microcosme qu'est le 15<sup>ème</sup> arrondissement, on ne peut concevoir de partir de cette façon. Malik n'a pas pu concevoir une seule seconde qu'il partirait de cette façon car nous avons grandi dans l'amour et non dans la violence. Nous avons grandi dans un milieu beaucoup trop privilégié pour imaginer que ce genre de chose puisse nous arriver.

Nous avons grandi dans un milieu où, nous, jeune génération, voulant faire de grandes études car très vite on nous fait prendre conscience de l'importance des bagages indispensables que sont les diplômes, de l'importance d'avoir une vie saine et équilibrée où l'on doit s'astreindre à pratiquer un sport ; l'importance d'avoir une vie sociale avec une bande de copains et tout ce qui en découle : soirées cinéma, discussions entre amis ; l'importance de la culture pour son épanouissement personnel et intellectuel ; l'importance du savoir vivre des valeurs si chères à nos parents que sont le respect, l'humilité et l'honneur.

Malik était tout cela, un garçon plein de vie et ambitieux qui avait préparé son avenir en choisissant de passer son BAC sciences économiques et sociales et de faire des études de droit pour devenir notaire.

Le sport occupait une grande place dans sa vie. Il ne se contentait pas de le regarder à la télévision mais le pratiquait assidûment. Curieux de tout, il aimait apprendre des choses, apprendre des gens. Toujours poli, serviable et volontaire. Je m'arrête là car je n'arrive plus à vous parler de lui mais sachez que c'était un garçon comme les autres, un garçon promis à un bel avenir qui avait une joie de vivre que vous lui auriez enviée si vous l'aviez connu.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, parents, amis proches, ne pouvons ni accepter, ni nous résigner à la perte de cet être si cher. La violence, la gratuité et la monstruosité de l'acte qui nous l'a enlevé doit être réalisé par chacun d'entre nous, seule façon qui peut paraître dérisoire mais néanmoins indispensable pour que cela ne se reproduise plus. Cet arbre sera pour chacun un bel endroit de recueillement et une façon pour nous qu'il ne tombe jamais dans l'oubli.

Le parc Georges Brassens est un lieu qui nous tient à cœur. En effet, Malik aimait cet endroit depuis sa tendre enfance. Il l'a d'abord connu à travers les aires de jeux, il y a joué au foot et aimait se tremper les pieds dans la petite rivière lors des journées d'été parisiennes. Plus tard, il y emmènera d'autres enfants, son petit frère, sa petite sœur ainsi que deux jeunes garçons qu'il gardait tous les jours après l'école et qu'il considérait comme des petits frères. Il y a passé beaucoup de temps et aimait beaucoup cet endroit.

Merci à vous de soutenir notre demande ainsi. »

Par conséquent, Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Marie Toubiana, Louisa Ferhat, Hubert Martinez, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants émettent le vœu que le Maire de Paris autorise la plantation de cet arbre au sein du parc Georges Brassens.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Ce que je souhaiterais, après ce témoignage tellement poignant et émouvant de la sœur de Malik et pour Malik, c'est que nous puissions terminer ce conseil sur cette lettre tout en associant, j'imagine, l'ensemble des élus de Gauche, comme de Droite de ce conseil et tout en saluant, bien sûr, à la fois la mémoire de ce jeune, victime d'un acte de violence d'une barbarie inouïe et la présence de sa famille, notamment de son père, de ses sœurs et de l'ensemble de ses amis qui sont venus ce soir pour participer à la plantation, à venir, de cet arbre du souvenir.

Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. C'est difficile d'intervenir là. Evidemment, c'est un contexte douloureux, en particulier pour les proches de Malik et pour sa famille. Nous sommes bien entendu, les élus du groupe la Gauche, favorables à cette initiative qui consiste à planter un arbre en la mémoire de Malik dans le parc Georges Brassens. Je crois qu'Anne Hidalgo a été sollicitée en ce sens et a donné une suite positive à la demande, par le biais d'un courrier qui a été envoyé le 4 mars dernier.

Je l'ai dit, c'est une demande qui nous semble tout à fait légitime et même indispensable, d'abord pour ne pas oublier Malik et ensuite, comme vous l'avez souligné, pour faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Je crois que vous aviez été également sollicité et dans un premier temps vous aviez suggéré un autre endroit mais ce n'est pas très important.

Le vœu reprend la demande initiale de la famille et je pense que les éléments qui ont été portés à votre connaissance par Louisa montrent à quel point il est important d'installer cet arbre dans le parc Georges Brassens. Anne Hidalgo a pris contact, des éléments que je porte à la connaissance de mon conseil, avec l'adjointe au Maire de Paris en charge des espaces verts, Fabienne Giboudeaux, qui est d'accord pour que l'arbre soit installé dans le parc Georges Brassens. Le vœu est donc en voie de réalisation.

Je confirme que l'arbre sera planté dans le parc Georges Brassens, conformément à la demande de la famille. Je vous informe également du fait que la direction des espaces verts a entamé un travail pour rechercher les variétés d'arbres qui peuvent être plantés dans le parc. Nous proposons que ce soit la famille qui, en définitive, choisisse l'arbre qui correspondra le mieux à Malik. Les choses sont en route. Je pense que c'est important ce vœu pour qu'on puisse évoquer la mémoire de ce jeune homme, de façon un peu solennelle, dans notre conseil, tous ensemble.

Comme pour le vœu qui concernait la FNACA, étant donné que le projet est en cours d'avancement et quasiment en voie de réalisation, je vous propose de retirer le vœu qui n'enlève rien à la pertinence de la demande. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je crois que ce n'est pas le souhait de la famille, que j'ai rencontrée avec Jean-François Lamour, pour la levée de deuil du quarantième jour. Donc nous maintiendrons ce vœu. Nous pensions qu'il pourrait être voté à l'unanimité. En tout cas, je précise que nous avons la confirmation de Madame

Giboudeaux, l'adjoint au Maire de Paris, de l'accord de la Ville pour la plantation de cet arbre dans le parc Georges Brassens.

Madame Toubiana.

**Marie Toubiana** : Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que la direction des espaces verts, que j'ai contactée bien sûr, a déjà identifié le lieu qui se trouve dans une allée derrière le beffroi, qui se trouvera à 1 m 50 de la bordure d'allée et ce sera un arbre de 4 ou 5 mètres mais, évidemment, la famille sera associée au choix de l'essence de cet arbre.

**Monsieur le Maire** : Merci pour toutes ces précisions. Donc je vais mettre le vœu aux voix de notre conseil.

**Claude Dargent** : Juste une précision, Monsieur le Maire. Puisque, en l'occurrence, il y a consensus, la chose est actée et décidée, donc en l'occurrence, nous voterons globalement le vœu même si, comme il en a été fait mention par Philippe Mouricou, la décision est d'ores et déjà prise par la Mairie de Paris. Mais donc allons-y, votons-le.

**Monsieur le Maire** : Je ne doutais pas de cette unanimité en souvenir de la mémoire de Malik.

Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



La séance est levée.

**Le Maire du XV<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**

**Député de Paris**